

## **Définition et classification du secteur sans but lucratif**

Notes préparées pour le

Comité consultatif de la recherche et  
des statistiques sur le secteur des organismes sans but lucratif au Canada

par

Paul B. Reed et Valerie J. Howe  
Statistique Canada et Université Carleton

1999

Le présent rapport fait partie d'une série comprise dans le  
Projet de base de connaissances sur le secteur sans but lucratif.

Les auteurs attendent vos observations et vos suggestions. On peut les joindre au :

N° de téléphone : (613) 951-8217

N° de télécopieur : (613) 951-6313

Courriel : paul.reed@statcan.ca

#### AVERTISSEMENT

Les points de vue et les opinions exprimés dans le présent rapport ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les positions des organismes parrains.

## Table des matières

- I. Notes pour la discussion
  - A. Contexte de la discussion
  - B. Observations générales concernant la définition et la classification d'un secteur
  - C. Exemple
  
- II. Conceptualisation d'un secteur : activités et organismes sans but lucratif et bénévoles
  - A. Introduction
  - B. Catégories d'organismes
  - C. Que se passe-t-il dans le secteur? Fonctions, rôles, retombées
- Bibliographie
- Annexe :
  - A Taxonomie nationale des entités exonérées
  - B. Classification internationale des organisations sans but lucratif
  - C. Définition du secteur sans but lucratif : Allocution de Jacquelyn Thayer Scott à la table ronde des RCRPP, Toronto, 1997
  - D. Définition du secteur sans but lucratif au Canada : Quelles questions devrions-nous nous poser? : Allocution de Paul Reed à la table ronde des RCRPP, Toronto, 1997

## Notes pour la discussion

A. Contexte de la discussion

1. Quels sont les problèmes qui se posent concernant les définitions et les taxonomies du secteur sans but lucratif à l'heure actuelle?
2. Pourquoi ces problèmes existent-ils? Pourquoi doit-on les prendre au sérieux? Qui s'en soucie?
3. Quelles sont les approches possibles pour résoudre ces problèmes? Comment choisir la meilleure?

B. Observations générales concernant la définition et la classification d'un secteur

1. Il existe des définitions bien établies dans le domaine des sciences sociales, qui sont généralement acceptées, mais qui sont imparfaites ou équivoques, et qui posent des problèmes de façon chronique. Il s'agit notamment des définitions de l'origine ethnique, de même que de diverses formes de maladies ou de déficiences mentales, comme les « troubles de la personnalité ».
2. Les définitions de deux autres secteurs — l'économie et le secteur public — comportent des limites floues ou perméables. Comment ces limites ont-elles été établies? Quels sont les problèmes qui continuent de se poser concernant les définitions de ces secteurs?
3. Le choix de la terminologie exerce une grande influence; un «secteur » diffère d'un « domaine », et les termes « sans but lucratif » ou «bénévole » ne constituent pas des descriptions appropriées, du fait qu'ils sont souvent à la fois plus inclusifs ou moins inclusifs que le terme idéal.
4. Quelles sont les entités ou unités qui « comportent » les caractéristiques que nous jugeons importantes? — Caractéristiques ou comportements; de personnes ou d'organismes?
5. Le point de départ de la délimitation ou la définition des limites d'un phénomène permet de déterminer ce qui est plus ou moins propre à ce domaine. Cela peut s'exprimer du point de vue des conséquences — répercussions — ou des caractéristiques distinctives du phénomène. Étant donné que nous ne connaissons pas avec certitude les aboutissants du secteur sans but lucratif, nous devons définir ce dernier du point de vue de caractéristiques particulières :

- une essence particulière ou un contexte est-il présent dans chacun des divers secteurs?
  - des motivations ou un raisonnement social sont-ils propres au secteur sans but lucratif? (par exemple, une logique de bien public et d'avantages collectifs, par rapport à une logique d'avantages ou de gains individuels)
  - ce secteur se distingue-t-il du point de vue des personnes qu'il attire?
6. Quelles sont les caractéristiques les plus distinctives du secteur sans but lucratif?
- sa culture, ses valeurs et ses normes, idéaux?
  - son contexte?
  - ses fonctions? — instrumentales; symboliques et expressives
  - ses buts, ses fins, ses objectifs?
  - son architecture ou ses formes sociales, comme les modes d'échange?
  - son économie (types de ressources, montants et répartition)?
  - son mode de fonctionnement et son mode d'organisation — par exemple, organisme communautaire informel et décentralisé, par rapport à organisme encadré, dirigé et centralisé;
  - sa régie interne et la façon dont les décisions sont prises?
  - l'absence de propriété?
  - son niveau élevé d'idéalisme et ses grandes préoccupations en matière d'amélioration, en vue d'un bien-être collectif plus large plutôt que d'un intérêt ou d'un gain personnel immédiat?
  - la hiérarchie des personnes réduite à sa plus simple expression et les critères qui s'y appliquent (c'est-à-dire quelle est la base du statut?)
  - son historique?
7. Il existe un enjeu clé, à savoir le niveau d'hétérogénéité possible à l'intérieur des limites. Dans quelle mesure les grandes catégories et les catégories « naturelles » qui sont précisées à l'égard d'une entité délimitée diffèrent-elles les unes des autres? Habituellement, le critère d'établissement des limites concernant un ensemble d'entités est que les similitudes à l'intérieur d'un groupe doivent être plus grandes que les similitudes entre les groupes, et que les différences à l'intérieur d'un groupe doivent être moindres que les différences entre les groupes.
8. Une définition efficace est plus souvent une convention (qu'une description d'une limite réelle « naturelle »). Officiellement, il existe deux façons d'obtenir une définition : grâce à un processus graduel d'ajustements progressifs, ou par la voie d'un processus plus officiel d'argumentation et de démonstration théorique ou empirique (comme pour la taxonomie ou la biologie). Nous devons avoir recours à la première pour définir le secteur sans but lucratif.

9. L'établissement d'une limite en matière de définition nécessite de faire des choix au sujet :  
i) de l'approche ou de la stratégie visant à élaborer un consensus à l'appui de la définition;  
et ii) des aspects ou des éléments qui doivent servir de base à la définition (de même qu'à la taxonomie).
10. L'efficacité d'une définition et de son contenu est souvent très influencée, généralement de façon implicite, par le ou les objectifs de la définition ou du phénomène défini.
11. Le choix de facteurs particuliers qui constituent la structure d'un phénomène peut être influencé pour une large part par la discipline du responsable de la définition. Le document ci-joint de Jacke Thayer Scott décrit comment, aux fins de la définition, les économistes mettent l'accent sur les propriétés du secteur sans but lucratif, les sociologues, sur les propriétés du secteur bénévole, et les chercheurs politiques, sur les propriétés en matière de structure et de régie interne des organismes du secteur sans but lucratif, des organismes de bienfaisance ou du secteur indépendant.
12. Il ressort très clairement que le secteur sans but lucratif est extrêmement diversifié. Pour illustrer la classification, Jacke Thayer Scott a déterminé trois rôles des organismes du secteur sans but lucratif : prestation de services, intervention et médiation. Il s'agit d'une base pour une typologie de la fonction utilitaire des organismes. Un aspect complémentaire doit être pris en compte pour la classification des organismes sans but lucratif, à savoir leurs fonctions expressives et symboliques.

Il existe une autre façon de diviser le secteur (organismes et comportements) en différentes composantes, qui repose sur l'utilisation des catégories suivantes :

- bienfaisance et bénévolat proprement dits;
- entraide et avantages mutuels (instrumental);
- coopération en vue de l'obtention d'avantages économiques (coopératives, sociétés de crédit);
- idéalisme et croyances — aux niveaux séculier et religieux.

13. Compte tenu des aspects multiples des différences qui existent à l'intérieur d'un secteur, la définition devrait-elle reposer sur une combinaison, comme dans le domaine de la médecine, par exemple, pour préciser un syndrome physiologique? Si un comportement (ou un organisme) comporte x ou plus des caractéristiques y suivantes, il s'agit d'un organisme sans but lucratif.

### C. Exemple

1. Il existe un contexte propre au secteur sans but lucratif. Il prend la forme d'un comportement répandu qui : i) vise principalement à apporter des améliorations qui dépassent les intérêts ou les avantages personnels immédiats (c'est-à-dire, améliorer des choses ou produire des avantages mutuels ou généraux), et ii) comporte des coûts pour une personne, en temps ou en argent. Ce contexte et ce comportement existent dans d'autres secteurs, mais dans une beaucoup plus faible mesure.
2. Ce contexte se retrouve à la fois dans des structures informelles et dans des organisations officielles, mais beaucoup plus dans les domaines de la bienfaisance et du bénévolat.
3. Les personnes qui sont actives comme bénévoles, donateurs de bienfaisance et participants aux activités communautaires présentent un ensemble relativement distinctif de caractéristiques.
4. Les deux points qui précèdent, particulièrement le point 2, laissent supposer l'exclusion des composantes non bénévoles et autres que de bienfaisance (comme les hôpitaux, les universités et les coopératives économiques) des limites éventuelles du secteur.
5. À l'intérieur d'un secteur défini de cette façon, les aspects de la taxonomie (des organismes et des comportements, selon le cas) pourraient comprendre : i) des catégories de buts ou d'intentions (illustrées au point 12 ci-dessus, par exemple), ii) des modes de fonctionnement et de régie interne, et iii) un éventail d'avantages.
6. Étant donné que cette pléiade de caractéristiques comprend des activités qui sont essentiellement de nature sociale, ainsi que collective et coopérative, et qui visent principalement à améliorer le bien-être collectif, que ce soit au niveau d'un petit groupe ou à l'échelle mondiale, aucune nomenclature actuelle du secteur sans but lucratif ne lui rend justice. Il existe une option de rechange possible, mais imparfaite, à savoir le secteur « communautaire », selon le premier sens de « communauté » — c'est-à-dire vie en commun.

## Conceptualisation d'un secteur : activités et organismes sans but lucratif et bénévoles

### A. Introduction

#### *Qu'est-ce qui vient en premier lieu*

Même si l'être humain a tendance depuis longtemps et de façon répandue à former des groupes, des associations et des organismes, en vue d'atteindre des objectifs partagés, ainsi que pour fonctionner plus efficacement et aisément en société, ces types d'activités ont suscité peu d'intérêt dans la plupart des représentations de la société moderne. Cette dernière est plutôt perçue comme un lieu d'affaires et de politiques, ainsi que de bureaucratie officielle. Durkheim, Weber et Marx s'attendaient tous à ce que les associations et normes collectives informelles, de même que la conscience collective, soient reléguées au passé traditionnel et soient remplacées, dans le monde moderne, par les économies, les hiérarchies et les classes.

La théorie de l'organisation et les sciences administratives ont vu le jour dans un contexte d'entreprises et de politiques, ces dernières ayant été désignées comme le premier et le deuxième secteur de la société (public et privé), en laissant de côté le fait que la famille et le ménage sont non seulement venus avant, mais leur ont servi de base. On a aussi négligé les organismes intermédiaires créés par les habitants des collectivités, qui eux aussi ont précédé à la fois les États-nations et les marchés officiels. En fait, tous les éléments que nous associons maintenant au marché et à la politique ont probablement vu le jour sous forme de pratiques partagées par des voisins. Par exemple, les foires et les bazars locaux étaient les sites locaux de cérémonies, de danses, de mariages et de négociations, où les échanges commerciaux ont commencé à se développer (Lohmann, 1992). Dans l'histoire du commerce et de la politique, on a laissé de côté de façon générale le fait que ces initiatives collectives reposaient sur des associations, étaient sans but lucratif, bénévoles et souvent religieuses. Ainsi, maintenant, les chercheurs et les praticiens tentent de faire reconnaître les organismes sans but lucratif et les activités bénévoles comme un «troisième » secteur, et certains sont d'avis que les ménages devraient constituer le quatrième secteur.

Ce classement paradoxal de ce qui constitue en fait des éléments intégrés de la société semble trop immuable pour être fondé. Nous nous contenterons donc de faire état de certaines des principales tentatives en vue de décrire et d'expliquer, en tant que secteur, le domaine des organismes communautaires et des organismes à caractère social que l'on désigne de diverses façons. Après

avoir souligné l'importance de certains éléments qui servent de cadre aux tentatives en vue de conceptualiser le secteur, par exemple, les différentes disciplines, ainsi que les dispositions législatives et méthodes de consignation au niveau national, le présent document fournit des exemples des orientations qui prédominent en ce qui a trait au projet de définition. Nous commençons par les approches les plus ciblées et minimalistes, à savoir le plus souvent des listes des différentes catégories d'organismes, puis nous passons aux approches plus larges et diffuses, qui tentent d'aller au-delà des organismes proprement dits et d'examiner le contexte dans lequel ils évoluent<sup>1</sup>.

### *Influence des disciplines*

Comme le démontre Thayer-Scott (1997), les principaux termes que nous avons utilisés pour délimiter ce domaine d'activité en tant que secteur sont tous liés à des disciplines et des optiques différentes. Les cinq titres les plus souvent utilisés sont les suivants : secteur sans but lucratif; secteur à but non lucratif; secteur bénévole; troisième secteur et secteur indépendant.

Les économistes optent pour le terme sans but lucratif, du fait que, pour eux, le marché ou secteur à but lucratif représente la norme. Ils ont tendance à percevoir les activités qui ne produisent pas de bénéfices comme un domaine d'activité résiduel ayant une importance relativement faible. De l'avis de Thayer-Scott, certains avocats et comptables préfèrent le terme plus précis « à but non lucratif », du fait qu'ils reconnaissent que les transactions commerciales ne produisent pas toujours un bénéfice, mais que certaines activités qui ont principalement des objectifs sociaux ou autres peuvent générer des excédents. Ils préfèrent donc mettre l'accent sur l'intention — c'est-à-dire le but ou l'absence de but de l'activité — plutôt que sur le résultat. Il va sans dire que les chercheurs politiques s'intéressent principalement aux administrations et à la politique et qu'ils ont par conséquent tendance à qualifier ce secteur émergent de secteur « indépendant » par rapport aux administrations publiques, ou à le désigner sous le nom de « troisième » secteur. Il arrive aussi qu'ils mettent l'accent sur les fonctions stabilisantes et expérimentales du secteur, du point de vue de la stabilité sociale et des changements sociaux. Toujours selon Thayer-Scott, les sociologues

---

<sup>1</sup> Comme le montrent Day et Devlin, même si le secteur comprend à la fois les organismes sans but lucratif officiels, et toute une gamme d'activités quotidiennes informelles, nous dépendons pour une large part des dossiers gouvernementaux au sujet des organismes officiels.

s'intéressent davantage à l'aspect social, à la participation et à l'association, qui sont généralisés dans ce domaine, et favorisent par conséquent le terme « bénévole ».

Il s'agit là d'une brève explication du fait que le thème choisi a tendance à donner à la fois un aperçu de tous les secteurs et des rapports qui existent entre eux, ainsi que des caractéristiques les plus distinctes des activités des secteurs. On peut aussi établir une distinction entre les différentes orientations nationales, la perception des économistes semblant prédominer aux États-Unis, par exemple. D'autres disciplines et perspectives, comme la psychologie et la religion, jettent leur propre éclairage sur le débat. La théorie sociale qui se préoccupe le moins de l'aspect sectoriel de cette forme d'activité pourrait la percevoir davantage du point de vue des grands objectifs sociaux, comme la promotion du comportement civique ou communautaire, de l'entraide ou de la moralité, tandis que les domaines plus spécialisés, comme le travail social et la gérontologie, ont tendance à privilégier les besoins sociaux particuliers, comme la nécessité et la capacité de donner des soins et de fournir du soutien.

### *Statistiques et dispositions législatives*

Il est aussi important de reconnaître le rôle que jouent les constitutions et les dispositions législatives au niveau national à l'égard de la détermination des limites de la politique et du marché dans chaque État, de même que les dispositions législatives qui servent à définir les modalités de la constitution en personne morale et l'attribution du statut d'organisme de bienfaisance et d'organisme sans but lucratif, ou ce qui est essentiellement la même chose, de statut d'organisme exonéré d'impôt. Les dispositions législatives et les politiques connexes au niveau national ont tendance à modeler les données qui seront disponibles, les catégories selon lesquelles ces données seront organisées, ainsi que les principales définitions et étiquettes. Par exemple, aux États-Unis, les Internal Revenue Service Industry Activity Codes jouent un rôle important en matière de définition. La principale catégorie utilisée dans la politique de l'IRS est celle de sociétés sans but lucratif, c'est-à-dire la catégorie des organismes exonérés d'impôt qui équivaut à peu près à notre catégorie des organismes de bienfaisance enregistrés.

Au Canada, le même objectif, c'est-à-dire celui qui consiste à exempter les organismes sans but lucratif des dispositions législatives générales qui obligent les entreprises à payer des impôts, est atteint lorsque Revenu Canada octroie à un organisme le statut d'organisme de bienfaisance enregistré. On détient des dossiers à l'égard de ces organismes exonérés parce que

Revenu Canada prévoit que tous les organismes de bienfaisance enregistrés soumettent une déclaration annuelle de renseignements (formulaire T3010). Depuis 1993, d'autres organismes sans but lucratif (dont les revenus sont supérieurs à 10 000 \$) ont dû produire une déclaration chaque année (formulaire T1044). (Toutefois, en 1994, moins de 5 000 organismes sans but lucratif se sont conformés à cette exigence, ce qui est de beaucoup inférieur à la population réelle (Day et Devlin, 1997).)

## **B. Catégories d'organismes**

### *Organismes de bienfaisance enregistrés de Revenu Canada*

La principale source de renseignements sur la structure générale du secteur est la base de données des déclarations de revenu des organismes de bienfaisance enregistrés maintenue par la Division des organismes de bienfaisance de Revenu Canada. Il s'agit évidemment d'une approximation modérément appropriée du secteur dans son ensemble<sup>2</sup>. Par défaut, si ce n'est à dessein, le rôle que joue Revenu Canada quant à l'octroi du statut d'organisme de bienfaisance a eu des répercussions considérables sur la façon dont le secteur des organismes sans but lucratif est défini. On considère généralement que le secteur comprend : les groupements religieux; les hôpitaux; les universités; les organismes à vocation culturelle et artistique et les organismes qui se consacrent au patrimoine, qui sont tous considérés comme des organismes de bienfaisance, mais exclut, par exemple, la plupart des groupes politiques ou des groupes ou coopératives d'intervention. Même si les organismes de bienfaisance non enregistrés peuvent de façon générale être considérés comme faisant partie du secteur, nous savons peu de choses à leur sujet, du fait de la nature des données disponibles dans le public. De façon générale, le secteur est défini du point de vue des organismes, et les organismes au sujet desquels nous avons des données sont tous enregistrés.

---

<sup>2</sup> Pour être enregistré comme organisme de bienfaisance, un organisme doit fournir des prestations ou des services qui sont compris dans un ensemble de catégories, et ne doit pas consacrer plus de 20 % de ses revenus aux activités autres que celles liées au versement de ces prestations. Le processus d'enregistrement est long, et les organismes qui correspondent à cette description n'ont pas à se faire enregistrer s'ils ne sollicitent pas de dons ou s'ils peuvent recevoir des dons exonérés en vertu des liens les unissant à un autre organisme de bienfaisance enregistré.

(En 1967, on comptait 22 500 organismes de bienfaisance enregistrés; Leduc Browne présente la ventilation selon la catégorie pour 1967; 1974; 1980; 1985; 1990 et 1994. Day et Devlin présentent la même ventilation pour 1996...)

On estime qu'en 1994, les organismes de charité ont mobilisé auprès des particuliers, des entreprises et d'autres organisations des dons avoisinant 10,1 milliards de dollars; que les recettes tirées de leurs activités s'élevaient à 23,5 milliards de dollars; et qu'ils avaient reçu du gouvernement 54,4 milliards de dollars (le financement des services hospitaliers et des institutions scolaires accaparant 67 % de ces contributions, soit 36,7 milliards de dollars).

Près de la moitié (47 %) des organismes de charité ont des revenus annuels inférieurs à 50 000 \$. La répartition des organismes de charité selon la grandeur de leurs revenus annuels en 1994 s'établissait ainsi :

27 %	avaient des revenus annuels de	50 000 \$ à 249 999 \$
17 %		250 000 \$ à 999 999 \$
6 %		1 000 000 \$ à 4 999 999 \$
3 %	plus de	5 000 000 \$
		(42 % de ces organismes sont des établissements d'enseignement et des hôpitaux)

En 1994, les dons ont été estimés à 10 milliards de dollars; les recettes, à 23,5 milliards de dollars, et le financement gouvernemental, à 54,5 milliards de dollars, dont 36,7 milliards de dollars sont allés aux hôpitaux et aux établissements d'enseignement.

*Source* : Fiche d'information sur le secteur bénévole et charitable au Canada  
<http://www.pagvs.com/helping.html>

**Système de classification de Revenu Canada pour les organismes de  
bienfaisance enregistrés**

Solidarité sociale

Services autres que traitements

Fonds pour sinistrés

Sociétés de bienfaisance

Fiducies de bienfaisance

Org. d'assistance sociale, nca.

Santé

Hôpitaux

Services autres qu'hôpitaux

Sociétés de bienfaisance

Fiducies de bienfaisance

Organisations de santé, nca.

Éducation

Établissements d'enseignement

Soutien aux écoles et à l'enseignement

Activités culturelles et promotion des arts

Sociétés de bienfaisance

Fiducies de bienfaisance

Organisations d'enseignement, nca.

Religion

Paroisses anglicanes

Assemblées baptistes

Assemblées luthériennes

Assemblées mennonites

Assembles de la Pentecôte

Assemblées presbytériennes

Paroisses et chapelles catholiques romaines

Autres assemblées ou paroisses, nca.

Temples de l'Armée du salut

Église adventiste du septième jour

Synagogues

Organisations de bienfaisance

Assemblées de l'Église unie

Fiducies de bienfaisance

Couvents et monastères

Org. missionnaires et évangélisation

Organisations religieuses, nca.

Intérêt général

Bibliothèques et musées  
Unités militaires  
Protection de sites  
Sociétés de bienfaisance communautaires  
Protection des animaux  
Fiducies de bienfaisance communautaires  
Lieux récréatifs, terrains de jeu, camp de vacances  
Associations de tempérance  
Organisations communautaires, nca.

Autres

Sociétés de bienfaisance, de clubs philanthropiques et de sociétés fraternelles  
Projets de clubs philanthropique et de sociétés fraternelles  
Fiducies de bienfaisance d'employés  
Organisme enregistré de services nationaux dans le domaine des arts  
Diverses organisations de bienfaisance (nca.)

Note : nca.= non classé ailleurs

Données de Revenu Canada selon les diverses catégories établies par le **Centre canadien de philanthropie** (CCP) et utilisées par cet organisme et par le **Groupe d'experts sur la responsabilité et la saine gestion dans le secteur bénévole** (GERSGSB).

Organisme de charité selon le type	Nombre	Pourcentage
Arts et culture	3 187	4,5
Services communautaires (p. ex. sociétés de protection des animaux, Société John Howard, Popotes volantes)	5 238	7,3
Éducation (organismes de soutien scolaire et éducatif)	4 158	5,8
Santé (p. ex. organismes d'aide à la recherche médicale, organismes de santé publique)	3 180	4,5
Établissements hospitaliers	978	1,4
Bibliothèques et musées	1 615	2,3
Lieux de culte (p. ex. églises, synagogues, mosquées, etc.)	25 458	35,6
Fondations privées (organismes déboursant des fonds privés)	33 56	4,7
Fondations publiques (p. ex. Centraide/PartenaireSanté, fondations hospitalières)	3 466	4,9
Loisirs	2 753	3,9
Religion (p. ex. couvents, monastères, sociétés missionnaires)	3 978	5,6
Services sociaux (enfance, jeunesse, services à la famille, bien-être des personnes handicapées, aide internationale, organismes d'assistance, etc.)	10 317	14,4
Établissements d'enseignement (collèges et universités)	2 642	3,7
Autres (p. ex. clubs de services, fiducies aux fins de charité)	1 087	1,5
Total	71 413	100 %

*Source* : Fiche d'information : renseignements sur le secteur bénévole et charitable au Canada  
<http://www.pagvs.corrv.mnau.ntm>

**Organismes sans but lucratif autres que les organismes de bienfaisance (Déclarants des formulaires T1044 de Revenu Canada)**

- Organismes de loisirs ou de divertissements
- Associations professionnelles
- Boards of Trade ou Chambres de commerce
- Organismes œuvrant pour les améliorations à la communauté
- Organisations agricoles
- Organisations à caractère éducatif
- Organismes multiculturels
- Organismes artistiques ou culturels
- Autres genres d'organismes

Il existe des problèmes à l'égard de cette classification. En effet, les deux tiers des organismes se retrouvent dans la catégorie Autres, y compris la plupart des organismes sans but lucratif religieux, de santé et de logement.

***Contrainte de la non-répartition***

Hansmann a souligné que le concept légal qui sous-tend les organismes sans but lucratif n'a pas trait à la recherche de bénéfices, mais plutôt à deux autres questions : objectif charitable et contrainte de non-répartition. Les restrictions légales et éthiques quant à la répartition des excédents entre les propriétaires ou les actionnaires constituent la caractéristique qui sert à définir les organismes sans but lucratif. Il existe un élément sous-jacent, à savoir s'il s'agit ou non d'une société ayant une existence propre dont les bénéfices sont répartis en bout de ligne entre les propriétaires.

**Système de classification de l'IRS en vertu de l'article 501 du Code de l'IRS de 1934.**

Title holding corporations

Charitable corporations

Civic leagues, social welfare organizations, and local associations

Labor, agricultural, or horticultural organizations

Business and trade associations

Social/recreational clubs

Fraternal beneficiary societies and associations

Voluntary employees' beneficiary associations

Domestic fraternal societies, orders, or associations

Teachers' retirement funds

Benevolent life insurance associations of a purely local character

Cemetery companies owned and operated by members

Credit unions

Mutual insurance companies

Corporations for financing crops

Supplemental unemployment benefit plans

Employee funded pension trusts

Veterans' organizations

Legal service organizations

Black lung trusts

Un organisme américain, INDEPENDENT SECTOR, (1987) a créé le document suivant :

**National Taxonomy of Exempt Entities (Taxonomie nationale des entités exonérées) :  
Système de classification des organismes non gouvernementaux et non commerciaux  
exonérés d'impôt aux États-Unis aux termes de l'alinéa 501(c)(3) de l'IRS, Philanthropic  
Organizations.**

Arts, culture, humanities  
Education/instruction and related - formal and informal  
Environmental quality, protection, and beautification  
Animal related  
Health - general and rehabilitation  
Health - mental health, crisis intervention  
Health - mental retardation/developmentally disabled  
Consumer protection/legal aid  
Crime and delinquency prevention - public protection  
Employment/jobs  
Food, nutrition, agriculture  
Housing/shelter  
Public safety, emergency preparedness, and relief  
Recreation, leisure, sports, athletics  
Youth development  
Human service, other  
International/foreign  
Civil rights, social action, advocacy  
Community improvement, community capacity building  
Grantmaking/foundations  
Research, planning, science, technology, technical assistance  
Voluntarism, philanthropy, charity  
Religion related/spiritual development  
Reserved for new major group (future)  
Reserved for special information for regulatory bodies  
Nonclassifiable (temporary code)

*Source : INDEPENDENT SECTOR, 1987. Size of the Sector*

**Le Groupe d'experts sur la responsabilité et la saine gestion dans le secteur bénévole** souligne que toute tentative de cerner les questions que le secteur juge importantes se heurte à l'absence d'une appellation claire, précise et concise qui le désignerait. Le terme « sans but lucratif » (ou à but non lucratif) est le concept le plus général et englobe les organismes et associations de toutes sortes qui composent le secteur : association ou organisme bénévole ou charitable, œuvre d'entraide communautaire, de bienfaisance ou d'utilité publique, association confessionnelle, professionnelle ou militant pour la défense d'une cause. Le secteur des organismes de bienfaisance correspond au concept le plus étroit et se rapporte aux organismes enregistrés comme organismes de bienfaisance et qui bénéficient d'exemptions d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon le Groupe d'experts et le Centre canadien de philanthropie, il existe au moins autant d'organismes sans but lucratif autres que de bienfaisance que d'organismes de bienfaisance enregistrés.

**Le Groupe d'experts sur la responsabilité et la saine gestion dans le secteur bénévole** définit son secteur d'intérêt comme ne se restreignant pas à la liste de Revenu Canada, mais n'incluant pas non plus l'ensemble du secteur sans but lucratif. Le groupe met plutôt l'accent sur le caractère bénévole et social des associations, avec un accent plus particulier sur les organisations qui :

- ont une vocation d'intérêt public;
- comptent sur l'apport de bénévoles, du moins en ce qui a trait à la constitution de leur conseil d'administration;
- bénéficient de la contribution financière des citoyens; et
- ne sont pas placées sous la tutelle directe des gouvernements.

Sont exclus de façon explicite les organismes para-gouvernementaux, comme les universités et les hôpitaux, de même que les associations syndicales et professionnelles.

Dans le cadre d'un projet international visant à comparer les secteurs sans but lucratif dans un certain nombre de pays, Salamon et Anheier (*The Emerging Sector: An Overview*, 1994) ont exclu de leur définition du secteur des éléments de l'« économie sociale » qui sont inclus en France et parfois au Canada, à savoir notamment : les congrégations religieuses; les partis politiques, les coopératives; les caisses d'épargne mutuelle; les mutuelles d'assurance et les organismes

gouvernementaux. Les organismes sans but lucratif qui sont inclus ont été répartis en 10 grandes catégories et en sous-catégories, définies dans la Classification internationale des organisations sans but lucratif (ci-jointe).

Dans le document The « Third Sector » and Employment (1996), Leduc Browne voulait inclure les organismes de soutien mutuel et les organismes sans but lucratif autres que de bienfaisance, de même qu'un échantillon d'organismes de bienfaisance enregistrés. Désespérant de pouvoir trouver une liste exhaustive des organismes sans but lucratif autres que de bienfaisance, ainsi que des organismes et des associations sans but lucratif constitués en société, il a tiré un échantillon des listes de catégories particulières d'organismes sans but lucratif autres que de bienfaisance, et plus particulièrement, des syndicats, des organismes environnementaux et des coopératives. Compte tenu qu'il s'agissait clairement d'un sous-ensemble du secteur sans but lucratif ou du troisième secteur, il a opté pour le terme « groupes et organismes non gouvernementaux ».

Smith, dans le document Canada's Charitable Economy, utilise les données sur le bénévolat de Statistique Canada, mais exclut les bénévoles de la catégorie Emploi et économie, parce qu'elle comprend les efforts bénévoles des associations commerciales et professionnelles, des syndicats et des coopératives, qui ont à cœur à la fois les intérêts dans la société et de leurs membres. Smith conclut par conséquent que leurs activités ne sont pas des activités de bienfaisance. Il utilise six catégories de secteurs ou d'activités de bienfaisance : services individuels, services récréatifs, services sociaux, éducation, santé et religion; et subdivise par la suite les services sociaux selon cinq regroupements de Statistique Canada : arts et culture; environnement et faune; bien-être de la société et du public; étrangers et internationaux; et droit et justice.

M<sup>me</sup> Josephine Rekart, dans son enquête effectuée pour le Social Planning and Research Council of British Columbia qualifie les sujets de son étude d'« organismes sans but lucratif offrant des services à la famille et aux enfants ». Rekart souligne que quatre secteurs fournissent des services sociaux : les gouvernements, les entreprises, les bénévoles et le secteur informel. Elle se fonde sur des documents spécialisés britanniques, y compris ceux du Wolfendon Committee, 1978; S. Hatch, 1980; et Brenton, 1985.

Hatch (Outside the State, p. 15) décrit les organismes bénévoles comme :

i) des organismes et non pas des groupes;

- ii) des organismes qui ne sont pas établis aux termes de dispositions juridiques et qui ne sont pas assujettis à des dispositions législatives habilitantes, ni contrôlés par de telles dispositions;
- iii) des organismes qui ne sont pas commerciaux, c'est-à-dire qui ne réalisent pas de bénéfices ou qui dépendent principalement de frais d'utilisation pour leurs ressources.

Brenton, dans le document The Voluntary Sector in British Social Services, définit le secteur bénévole de la façon suivante : - organismes officiels, constitutionnellement distincts du gouvernement, autonomes, qui ne répartissent pas de bénéfices et qui sont voués au bien-être du public.

### **Organismes communautaires, capital communautaire et indicateurs sociaux**

Des organismes communautaires et de recherche comme les divers conseils de planification sociale des municipalités, l'Institut Caledon, le Conseil canadien de développement social et Centraide axent souvent les discussions sur le bénévolat, les organismes sans but lucratif et le capital social sur l'aspect communautaire.

Dans le document A Social Vision for the 21<sup>st</sup> Century - A Civic Society, le Social Planning Council of Metropolitan Toronto est d'avis que :

1. toutes les personnes ont droit à la sécurité (domicile stable dans une collectivité sécuritaire, niveau de vie décent et liens avec d'autres personnes);
2. les membres des collectivités doivent reconnaître leur interdépendance;
3. l'équité et la justice doivent régir les rapports socioéconomiques;
4. de nombreux modèles de participation et de contribution doivent être valorisés;
5. la diversité doit être respectée et soulignée.

Selon le conseil, une société qui adhère à ces principes est une société communautaire.

De tels organismes procèdent souvent à des vérifications communautaires ou à d'autres mesures du bien-être social. Voir, par exemple, le rapport découlant d'un symposium sur les indicateurs sociaux publié dans le site Internet du Conseil canadien de développement social ([www.ccsdd.ca](http://www.ccsdd.ca)). Les indices des besoins de services sociaux établis par la ville de Calgary sont accessibles dans le site Internet de la ville ([www.gov.calgary.ab.ca](http://www.gov.calgary.ab.ca)).

Un projet de recherche conjoint des services communautaires, des services de développement urbain de la ville de Toronto et du Social Planning Council of Metropolitan Toronto, Profile of a Changing World, 1997, a permis de faire enquête au sujet des « organismes de services philanthropiques établis dans les collectivités » et de les définir comme des services philanthropiques communautaires ou un secteur des services sociaux. Les services « institutionnels », comme les hôpitaux, les écoles, les parcs et les installations récréatives, ainsi que le logement social, n'ont pas été visés par l'enquête. Les services de garde figuraient dans l'enquête, mais ont fait l'objet d'une analyse distincte, en raison de leurs caractéristiques distinctives. Les organismes se sont classés dans l'une des catégories suivantes : services multidisciplinaires; santé, enfants et jeunes; soutien du logement; développement/planification communautaire; éducation/emploi; hébergement d'urgence; counselling; soutien à domicile; services d'information; soins de jour pour adultes, services juridiques; soins à long terme; alimentation/habillement; immigrants/établissement; autres. Ces études servent à suivre la tendance du secteur vers une plus grande commercialisation et les pressions qui s'exercent et qui menacent d'annuler le caractère distinctif des organismes bénévoles et des organismes habilitants, que l'on oblige de plus en plus à fonctionner comme des entreprises ou des services gouvernementaux.

### **Groupes de secours mutuel et d'entraide**

On sait très peu de choses au sujet de ces groupes au Canada et, de façon générale, ils ont suscité peu d'intérêt dans les études concernant les secteurs sans but lucratif ou bénévole. Toutefois, leur nombre est de toute évidence élevé et, en théorie, ils jouent un rôle important au sein de la société communautaire. Borkman et Parisi définissent les groupes d'entraide comme des associations bénévoles gérées par des personnes qui utilisent leurs connaissances pour résoudre un problème commun. Leurs rôles au niveau social consistent à : faire progresser le pluralisme en créant des collectivités d'accueil; raffermir les rapports familiaux et les autres rapports grâce à un soutien approprié; encourager des liens plus étroits à l'intérieur des collectivités; enseigner les compétences sociales; transformer les victimes en agents habilités; et motiver l'action politique.

Les comparaisons internationales de John Bell font ressortir que parmi un petit groupe d'« altruistes », les membres les plus engagés et les plus actifs dans les collectivités sont les membres de groupes d'entraide.

Lohmann (1992: 230) dresse une liste de quatre catégories fonctionnelles distinctes de groupes d'entraide modernes.

1. Groupes qui mettent l'accent sur l'adoption de nouvelles conduites ou les changements de comportement (Weight Watchers, Alcooliques anonymes).
2. Groupes qui utilisent les « ressources naturelles » que représentent les rapports interpersonnels, en vue de réduire le stress, de diminuer l'anxiété et d'aider les gens à résoudre leurs problèmes de deuil et de perte ainsi que leurs problèmes insolubles (Parents Without Partners, groupes destinés aux malades en phase terminale).
3. Groupes de défense ou associations de protection mutuelle, qui visent à protéger leurs membres, à les aider à maintenir et à améliorer leur identité et leur estime de soi, ainsi qu'à améliorer leur sensibilisation.
4. Groupes axés sur la croissance, qui se concentrent sur les expériences positives et améliorent la croissance personnelle et l'accomplissement personnel de leurs membres en santé et sûrs d'eux.

Lohmann considère les organisations de travailleurs comme l'un des exemples les plus importants des organismes d'entraide. Lohmann (1992: 29) fait ressortir deux grandes ambiguïtés qui sont à la source de controverses dans le domaine contemporain des études du secteur sans but lucratif et bénévole. Tout d'abord, les clubs, associations et autres types d'organisations comptant des membres peuvent-ils être considérés comme faisant partie du secteur sans but lucratif ou doivent-ils être considérés comme un secteur distinct? (Voir, par exemple, Smith, 1991.) En deuxième lieu, le secteur sans but lucratif est-il défini exclusivement par les organismes officiels, ou doit-on aussi inclure les activités des organismes qui comptent des membres, les bénévoles qui agissent individuellement, les groupes informels, de même que les actions individuelles de bienfaisance et de philanthropie?

Salamon (America's Nonprofit Sector: A Primer) prétend que les institutions qui ont une constitution officielle, les organismes privés, les organismes autonomes, les organismes sans but lucratif, bénévoles et axés sur le bien-être public font tous partie du secteur sans but lucratif. Il existe deux catégories très différentes : organismes au service de leurs membres et organismes au service du public. Les organismes au service du public comprennent les suivants : intermédiaires de

financement; églises; fournisseurs de services et organismes d'action politique. Les organismes qui servent leurs membres comprennent les suivants : clubs de services; associations commerciales; syndicats; partis politiques et coopératives de membres (données tirées de l'IRS). À partir des données américaines du Census of Service Industries, Salamon divise les organismes de service public entre les catégories suivantes : service social; organismes communautaires et sociaux, y compris les associations de voisins et les organismes de défense et de protection des droits civils; éducation; santé; arts et culture.

Il convient de souligner que ces distinctions entre le bien-être des membres ou bien-être mutuel et le bien-être du public représentent des « catégories idéales »; de nombreux groupes d'entraide établissent des structures plus formelles d'organisation, et certains deviennent en fait des organismes de bienfaisance enregistrés (par exemple, Les Familles endeuillées). Par ailleurs, nombre d'entre eux fournissent une gamme variée de services de soutien à la société, au sens large, comme la Légion canadienne, les Clubs Rotary, les Clubs Kinsmen et autres clubs de services.

### **C. Que se passe-t-il dans le secteur? Fonctions, rôles, retombées**

Leduc-Browne, 1996, conclut que les organismes du troisième secteur « ont un objectif public, sont autonomes et ont une fonction de représentation et d'éducation, ainsi qu'une fonction culturelle, artistique ou de service social ».

Johnson, dans Voluntary Social Services (1981). Oxford: Blackwell, offre une classification fondée sur les fonctions suivantes :

- prestation de services;
- entraide mutuelle;
- groupe de pression;
- ressources;
- coordination.

Susan Phillips (1995) attire l'attention sur trois rôles essentiels du secteur : représentation, engagement civique et prestation de services. Elle souligne que les deux premiers rôles ont été particulièrement menacés par les réductions récentes, qui n'ont pas été généralisées, mais qui ont plutôt visé des groupes de défense, d'éducation du public et de représentation. Un groupe de travail interministériel a été établi en 1995 pour élaborer un ensemble uniforme de critères pour le

financement des groupes. Le groupe de travail recommandait que les groupes qui offrent des services directs aient la préférence par rapport à ceux qui s'occupent de défense; que le financement dépende de la mesure dans laquelle les activités du groupe s'intègrent aux priorités gouvernementales; et que l'on tienne compte des avantages que le groupe présente pour le public et de la capacité du groupe d'accéder à d'autres types de financement. (Phillips: 14)

Par exemple, la Coalition des organisations nationales volontaires a vu son budget réduit de moitié; les groupes de bien-être financés grâce aux Subventions nationales de bien-être social, par exemple, les organismes anti-pauvreté et les clubs d'enfants ou d'adolescents, ont connu des réductions de 15 %, et les groupes multiculturels, de 24 %, entre 1992 et 1995. (Phillips:6; Bulletin, NVO, 13, 4, printemps 1995)

Pour Phillips, le secteur est constitué d'un réseau d'organismes très diversifiés, dont la force, la souplesse et le caractère distinctif découlent pour une large part de cette diversité même. La contribution d'organismes communautaires diversifiés aux débats stratégiques a été considérable, mais ce rôle de représentation est actuellement gravement menacé. Les organismes du secteur bénévole « fournissent des occasions d'engagement : se réunir pour débattre des valeurs de société et des enjeux stratégiques et les clarifier; s'identifier comme membre d'une grande collectivité; améliorer le sens personnel de l'efficacité stratégique; et collaborer en vue d'assumer le bien-être de concitoyens... Le bénévolat... alimente le sentiment que l'action individuelle est importante [et peut faire une différence] ». (Phillips:18)

### **Atténuation des caractéristiques distinctives du secteur?**

Par suite de son enquête, Public Funds, Private Provision: The Role of the Voluntary Sector (1992), Rekart conclut que lorsque les gouvernements donnent les services à contrat à des organismes bénévoles (ce que l'on appelle la diversification des modes de prestation des services), la distinction entre le secteur bénévole et le secteur gouvernemental (qui sont tous les deux publics, dans un certain sens) peut devenir trouble. Cela soulève, selon elle, des questions au sujet du rôle et de l'indépendance du secteur.

Les organismes bénévoles ont de tout temps joué un rôle en vue de confronter les gouvernements avec les lacunes et les inégalités dans leurs services, d'élargir la gamme de réponses aux problèmes sociaux, en proposant des solutions de rechange aux services offerts par les gouvernements, et

d'intégrer les membres des collectivités, en jouant un rôle de médiation. Des questions se posent aussi au sujet de la mesure dans laquelle la dépendance à l'égard du financement gouvernemental a des répercussions sur les rapports entre le gouvernement et le secteur. L'augmentation du financement par contrat s'est accompagnée d'un plus grand contrôle de la part des gouvernements sur l'admissibilité à des services financés publiquement. Étant donné que le gouvernement établit les modalités et fournit les fonds, il peut accorder la priorité à ses propres clients en matière de services, grâce à un système fermé dans lequel ses travailleurs sociaux agissent comme contrôleurs pour ces services. Les clients qui ne correspondent pas aux critères d'admissibilité établis par le ministère bailleur de fonds sont moins susceptibles de recevoir des services subventionnés par l'État.

Le rapport entre les gouvernements et le secteur bénévole est souvent désigné sous le nom de partenariat. Toutefois, peut-on parler d'un réel partenariat, étant donné que le secteur bénévole dépend de plus en plus, non seulement des crédits gouvernementaux, mais aussi des politiques gouvernementales s'y rapportant? Le gouvernement de la Colombie-Britannique semble avoir adopté une approche ponctuelle en matière de financement, dont les limites sont fixées par le Trésor. Toutefois, les organismes bénévoles ont besoin de stratégies de financement qui leur assurent des revenus stables, afin de pouvoir élaborer des services efficaces et fiables. En outre, les gouvernements, dans leur quête d'efficacité et de rentabilité, peuvent choisir de n'attribuer des contrats qu'aux organismes bénévoles qui peuvent réaliser des économies d'échelle, ce qui aura des répercussions sur le financement gouvernemental des organismes plus petits et de ceux qui dépendent de bénévoles... L'État exerce une influence considérable sur leurs activités, grâce à des ententes d'achat de services qui comportent des modalités très sévères en matière de financement. ... (Des rapports plus étroits avec l'État peuvent encourager les organismes bénévoles à établir des structures bureaucratiques officielles et rationnelles.) À long terme, la délégation des services aux organismes bénévoles pourrait faciliter la tâche des gouvernements qui souhaitent démanteler des services sociaux en les privant de ressources; l'attribution de contrats pouvant servir à réduire la taille du secteur public.

### **Action bénévole**

La terme *secteur* ne signifie pas uniquement un ensemble d'activités, d'établissements ou d'organismes officiels. Il peut aussi désigner une catégorie, un type, une division, un genre ou même un territoire (Lohmann, 1992:42).

Jon Van Til (Mapping the Third Sector: Voluntarism in a Changing Social Economy, 1988) parle plutôt d'action bénévole que d'organismes bénévoles et suggère les réflexions suivantes (p. 167).

1. Le troisième secteur est un domaine d'activité interdépendant, plutôt qu'indépendant. Les limites entre les organismes du troisième secteur et les organismes des autres secteurs (gouvernements, entreprises, ménages) sont perméables, floues et entrecoupées de liens intersectoriels.

2. Les concepts « d'organisme bénévole » et « d'organisme sans but lucratif » ne suffisent pas à eux seuls comme base d'une théorie concernant l'activité du troisième secteur. Si l'on veut comprendre la signification complète de l'action bénévole dans le monde moderne, on doit accorder une attention particulière aux actions individuelles de bénévolat proprement dit, ainsi qu'aux forces sociales qui animent et modèlent les organismes. Le bénévolat sur une base individuelle peut se faire à l'intérieur d'organismes bénévoles et sans but lucratif, mais aussi de structures gouvernementales, d'entreprises et de ménages. De même, les forces sociales qui contribuent à modeler les organisations agissent aussi sur les groupes bénévoles et non bénévoles.

3. Le concept « d'économie sociale » représente bien la combinaison unique d'objectifs et d'organisation qui assure l'efficacité du bénévolat. Ce concept tire ses bases des théories démocratiques de populisme, d'idéalisme, de pluralisme et de démocratie sociale. Il précise la position qu'occupent les organismes bénévoles dans la société, et fait ressortir une gamme variée de rôles productifs pour les individus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organismes officiels. L'auteur voit des possibilités d'expansion de l'action bénévole dans le contexte des limites floues entre les secteurs, du fait de l'intégration du bénévolat dans les autres secteurs (p. 193).

### **Bénévolat et appartenance à des associations**

Dans le cadre de l'Enquête sur les valeurs mondiales, on a présenté aux répondants de près de 100 pays la liste suivante « d'organismes et d'activités bénévoles » et ont leur a demandé : i) s'ils appartenaient à l'un ou l'autre; et ii) ceux pour lesquels ils effectuaient du travail bénévole non rémunéré, le cas échéant?

services d'aide sociale pour les personnes âgées, handicapées ou démunies;  
organismes religieux et églises;

éducation, arts, musique ou activités culturelles;  
 syndicats;  
 partis et groupes politiques;  
 action communautaire locale sur des questions comme la pauvreté, l'emploi, le logement  
 et l'égalité raciale;  
 développement du Tiers Monde ou droits de la personne;  
 conservation, environnement, écologie;  
 associations professionnelles;  
 travail auprès des jeunes (p. ex., scouts, guides, clubs de jeunes);  
 sports ou loisirs;  
 groupes de femmes;  
 mouvements pacifistes;  
 droits des animaux;  
 santé, autres groupes.

Cette enquête, qui a été effectuée dans la plupart des pays occidentaux, en 1981 et 1990, comporte aussi un certain nombre de questions concernant la participation, les activités et les opinions politiques ainsi que les valeurs (y compris une échelle post-matérialiste), en vue de permettre l'analyse des rapports entre le bénévolat, la participation et le comportement communautaire, autrement dit, de vérifier certaines hypothèses concernant le capital social.

### **Communauté**

Roger Lohmann, dans The Commons: New Perspectives on Nonprofit Organizations and Voluntary Action (1992) indique que la communauté prend principalement la forme d'actions fondées sur le dialogue ou l'interaction, ainsi que sur l'accumulation de connaissances et le regroupement des objectifs divergents des participants. Un tel regroupement peut comprendre des événements, des situations, des organisations et d'autres actions complexes qui permettent d'établir un lien entre de nombreux événements distincts et situations typiques. Selon la théorie des communautés, la société se compose de quatre secteurs : ménages, marchés, État et, évidemment, communautés. Les organismes sans but lucratif, l'action bénévole et la philanthropie sont des actions sociales chargées de valeur.

« Les *associations bénévoles* comprennent toutes les catégories de regroupements fonctionnels, sauf les familles, l'État et l'entreprise économique ». Le fait que l'on ait tendance à caractériser les communautés comme le troisième secteur vient généralement de ce qu'on laisse de côté un autre secteur — le secteur des ménages.

Les associations sont des composantes de la société civile; il s'agit de moyens pour atteindre des fins importantes liées à des enjeux plus larges associés à l'essence de l'être humain. Elles fournissent une façon interactive d'arriver à la liberté, à l'amitié, à la justice, à la vérité, au progrès et à d'autres éléments positifs. Certains groupes « expressifs » répondent aux intérêts de leurs membres en rapport avec eux-mêmes, tandis que les groupes d'influence sociale souhaitent changer la société.

### **Société civile**

Ce terme a une longue histoire en Allemagne et dans d'autres sociétés européennes, mais il est relativement récent en Amérique du Nord (grâce, en partie, à l'influence du philosophe Jürgen Habermas). Pour les disciples d'Habermas, la société civile peut comprendre le ménage : « une sphère d'interaction sociale entre l'économie et l'État, qui est composée avant tout de la sphère d'intimité (particulièrement la famille), de la sphère des associations (particulièrement les associations bénévoles), des mouvements sociaux et des formes de communication publique. » Divers autres commentateurs sont d'avis qu'une *société humanitaire* est une société civile ayant comme caractéristiques : le pluralisme, une sphère d'intimité/familiale saine, une collectivité élargie, la capacité de créer des associations bénévoles, des valeurs civiques, ainsi que l'activisme et les mouvements sociaux. Ils perçoivent les mouvements sociaux et les groupes d'entraide mutuelle comme des éléments importants de la société civile.

### Caractéristiques de la collectivité, du marché, de l'État et de la société civile comme types idéaux d'ordre social

Source : Adapté de Streeck et Schmitter, 1985, de Dekker et van den Broek, 1998

	<b>Collectivité</b>	<b>Marché</b>	<b>État</b>	<b>Société civile</b>
<b>Principe</b>	<b>Solidarité</b>	<b>Concurrence</b>	<b>Hiérarchie</b>	<b>Action bénévole</b>
<b>Intervenants</b>	<b>Famille, quartiers</b>	<b>Entreprises, clients</b>	<b>Services bureaucratiques</b>	<b>Associations</b>
<b>Participation nécessaire</b>	<b>Attribution</b>	<b>Pouvoir d'achat</b>	<b>Responsabilités légales</b>	<b>Engagement</b>
<b>Règle de décision</b>	<b>Consensus</b>	<b>Demande et offre</b>	<b>Décision des responsables</b>	<b>Débat</b>
<b>Moyen d'échange</b>	<b>Estime</b>	<b>Argent</b>	<b>Coercition</b>	<b>Arguments</b>
<b>Type de produits</b>	<b>Solidaires</b>	<b>Privés</b>	<b>Collectifs</b>	<b>Mixtes</b>
<b>Retombées</b>	<b>Entraide mutuelle, identité</b>	<b>Prospérité, bénéfice</b>	<b>Sécurité, ordre</b>	<b>Capital social, débat public</b>

La société civile est devenue un principe d'organisation important dans les mouvements populaires en Europe de l'Est et dans de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine. De ces mouvements a émergé un concept activiste de la société civile comme sphère de liberté où les gens peuvent collaborer et s'organiser pour poursuivre leurs intérêts comme citoyens, indépendamment de l'État et du marché. Cela recoupe une longue tradition dans les sciences politiques en Amérique du Nord d'intérêt à l'égard des conditions qui entraînent et soutiennent une politique démocratique efficace. Pour certains, la participation active à des associations bénévoles est un déterminant important de la confiance politique et d'une culture politique de participation ou *culture communautaire*. (Almond et Verba, *Civic Culture*; 1963, Verba, et coll.; *Voice and Equality*, 1995)

La tradition de « société civile » aux États-Unis a connu un nouvel engagement et un regain d'intérêt du fait de l'élaboration par Robert Putnam du concept de *capital social* de Coleman et Bourdieu. Dans le cadre de son étude des administrations régionales en Italie, Making Democracy Work, il souligne que les régions où les administrations régionales et l'économie prospèrent sont celles où la base d'associations bénévoles est solide : confréries, sociétés culturelles, clubs sportifs et organismes similaires, qui soutiennent une capacité d'action collective qui permet de raffermir à la fois la politique et l'économie de marché. À partir des travaux de James Coleman (un des collaborateurs d'Almond et Verba), Putnam a popularisé le terme « capital social » — une ressource qui découle de l'action publique collective et est renouvelée par cette dernière. Putnam, 1995, prétend que le capital social perd de l'importance aux États-Unis. Ses mesures englobent la diminution de la confiance (comme en font foi les sondages d'opinion publique) ainsi que du nombre de membres d'associations. Les Américains, qui font cavaliers seuls, sont moins reliés socialement (Putnam, 1995: p. 40).

Alan Wolfe (Whose Keeper? Social Science and Moral Obligation, 1989) traite du concept de « société civile » et des raisons qui font que nous en avons besoin maintenant. Wolfe souligne la nécessité d'une sensibilité morale différente, mais complémentaire, de celle des marchés et des États, particulièrement en vue de promouvoir la responsabilité et l'autonomie. Il prétend que nous devons entretenir des *rappports moraux*, sur la base de notre moralité intérieure, et que cela ne peut se produire dans les contextes du marché ou des politiques. (Lui aussi inclut la famille dans la société communautaire, cette dernière comprenant : les personnes apparentées, les collectivités, les réseaux d'amis, les liens de solidarité en milieu de travail, le bénévolat, les groupes spontanés et les mouvements (p. 20).

### **Comparaison de la société communautaire et de la recherche sans but lucratif**

Mark Lyons, un chercheur australien, s'est posé la question suivante : « Le secteur sans but lucratif et la société civile sont-ils des paradigmes en concurrence? » (1986) La tradition de société civile s'intéresse aux organismes qui fournissent aux gens l'occasion de s'organiser, de découvrir des opinions partagées et de faire progresser ces opinions, ainsi que de créer des installations ou des services devant être utilisés par eux-mêmes ou par d'autres. Elle met davantage l'accent sur les organismes qui sont au service de leurs membres.

Les deux traditions font une évaluation différente des organismes du troisième secteur. La tradition sans but lucratif perçoit les organismes du troisième secteur comme une catégorie spéciale d'entreprise. Elle évalue le caractère approprié et l'efficacité des entreprises sans but lucratif dans des secteurs particuliers, du point de vue de leurs réactions aux facteurs environnementaux. La régie interne au niveau organisationnel est évaluée différemment dans le cadre des deux traditions. Les documents spécialisés sur le secteur sans but lucratif laissent souvent sous-entendre que les organismes du troisième secteur devraient adopter un modèle intégré de régie interne, reposant sur des conseils restreints, en vue de poursuivre leur mission de façon économique, innovatrice et efficace. Par contre, la tradition de société civile semble pencher pour une régie interne démocratique, importante et représentative, en vue de faire progresser la production du capital social. Les services devraient contribuer à aider les consommateurs à gérer leurs propres besoins et à devenir des citoyens actifs. Dans cette perspective, on accorde beaucoup plus d'importance au processus qu'au résultat. Enfin, les deux traditions ont un point de vue différent à l'égard de processus comme la conclusion de contrats par les gouvernements avec des organismes du troisième secteur. Du point de vue de la société civile, une telle politique pourrait être perçue comme diminuant la capacité de coopération entre les organisations et les gouvernements (le partenariat dont parlent nombre d'intervenants du troisième secteur). Elle pourrait aussi être perçue comme favorisant la régie interne sur le modèle des entreprises, plutôt que l'approche démocratique « désordonnée » de la société civile. Enfin, et en rapport avec ce qui précède, on pourrait prétendre qu'une telle approche met l'accent sur les résultats du point de vue du service au prix de la réduction du capital social.

### **Organismes de bienfaisance, associations de défense, associations d'entraide mutuelle et capital social**

Edward Waitzer, dans un article paru en 1996 (voir [www.charityvillage.com](http://www.charityvillage.com)) utilise les travaux de Jeremy Rifkin, Peter Drucker, Robert Putnam, Francis Fukuyama et John McKnight pour s'interroger sur le solipsisme de ces termes. Il est d'avis que l'État providence et les organismes d'entraide mutuelle ne devraient pas être confondus avec les « réseaux d'engagements communautaires qui favorisent l'émergence d'obligations et d'engagements sociaux », c'est-à-dire le capital social. Pour obtenir du succès, les institutions, les personnes, les économies et les gouvernements doivent s'intégrer à des normes et réseaux d'engagements communautaires. Malheureusement, selon lui, l'idée d'une renaissance de la participation communautaire n'est peut-être pas beaucoup plus qu'un vœu pieux.

La discussion fait ressortir la nécessité de conceptualiser, de mesurer ou d'évaluer les formes de participation et d'association communautaires, ainsi que d'envisager des façons de les favoriser.

Il faut examiner ces concepts soigneusement, afin d'éviter de mesurer des approximations sans signification. (La prise en compte des personnes qui font cavaliers seuls constitue-t-elle une bonne façon d'évaluer le déclin des réseaux communautaires, ou une indication des changements qui touchent les formes d'interaction?)

Les groupes qui ont des antécédents communs ou qui partagent des préoccupations au sujet de l'avenir, comme les groupes de défense des homosexuels ou les environnementalistes, sont-ils des « mouvements sociaux » qui contribuent à la justice et à l'action sociales, ou des « groupes d'intérêt spéciaux » ou « groupes de défense » qui contribuent à la fragmentation? L'examen des enjeux du capital social par Waitzer fait ressortir de façon évidente la distinction qu'il fait entre le « secteur de bienfaisance », qu'il perçoit comme une source importante de leadership « en vue de la préservation et de l'accumulation du capital social », et les organismes et groupes qui défendent des droits ou participent à des activités de défense, qui semble-t-il dire, diminuent la responsabilité et la confiance sociales.

« Certains pourraient rétorquer que les formes traditionnelles d'organisation communautaire ont été remplacées par de nouvelles organisations. On peut certainement souligner une gamme variée d'organismes ayant un but particulier, qui se préoccupent des droits de divers groupes. Selon moi, toutefois, même si ces organismes axés sur leurs membres sont devenus clairement une force politique puissante, leur contribution à la cohésion sociale est moins évidente... Du point de vue des liens sociaux, « l'appartenance » à un organisme de défense ne se situe tout simplement pas dans la même catégorie que l'appartenance à un organisme communautaire ou fraternel. Selon la théorie du capital social, l'appartenance à des associations devrait faire augmenter la confiance sociale, mais il n'y a rien de moins certain dans le cas des organismes axés sur un but défini, au sein desquels des personnes s'unissent pour obtenir davantage des gouvernements (ou d'une autre institution) que ce qu'ils se donnent les uns aux autres. »

La discussion repose sur certains des documents récents les mieux étayés à ce sujet, mais on pourrait prétendre que la conclusion selon laquelle les groupes d'entraide mutuelle, de défense et

de promotion ont un rapport très différent de celui des « organismes de bienfaisance » avec la grande fonction sociale vitale d'intégration et de participation communautaire, est davantage une question empirique qui a une importance considérable qu'une conclusion prévisible.

Il convient de souligner que cette interprétation se situe fondamentalement aux antipodes de celle énoncée par David Horton Smith, qui décrit les « associations locales » comme celles qui, en général, dépendent peu ou pas d'un personnel rémunéré, ne sont pas constituées en société et ne sont pas des organismes de bienfaisance enregistrés; comportent des structures informelles, sont axées sur leurs membres et reposent sur ces derniers, sont faciles à constituer et à dissoudre, ont peu de revenus et d'actifs, ont une base locale et sont axées sur la solidarité et des incitatifs particuliers. Selon Horton Smith, ces associations, qui ont peu de poids individuellement, en ont beaucoup collectivement et « sont à la source de changements positifs dans la société, favorisent la participation des citoyens à la démocratie, fournissent des services à des personnes autres que leurs membres, contribuent à maintenir la cohésion sociale et constituent une ressource clé d'aide au niveau local dans les cas de désastre ou de désordre civil ». En outre, elles ont diverses répercussions sur leurs membres au niveau interne : encourager la participation politique, fournir un soutien social et émotif, donner un sentiment d'accomplissement personnel et de satisfaction d'appartenir à un groupe consacré à un objectif important, à la santé, à la joie de vivre et à la longévité. Elles peuvent aussi, selon lui, contribuer à améliorer les compétences d'une personne, ses chances d'obtenir un emploi, ou encore de s'adonner à d'autres activités de bénévolat ou activités philanthropiques.

### Bibliographie

- Almond, G. and S. Verba. The Civic Culture. Harvard University Press, 1963.
- Borkman, T. and Maria Parisi. 19 “The Role of Self-Help Groups in Fostering a Caring Society” in Care and Community in Modern Society.
- Brenton, R. The Voluntary Sector in British Social Services. London: Longman, 1985.
- Gidron, Benjamin, Ralph Kramer and Lester Salamon. (eds.) 1992. Government and the Third Sector Emerging Relationships in Welfare States. San Francisco: Jossey-Bass.
- Hatch, S. Outside State. London: Croomhelm, 1980.
- Johnson, N. Voluntary Social Services. Oxford: Blackwell, 1981..
- Leduc Browne, Paul and Pierette Landry, 1996. The ‘Third Sector’ and Employment. Report to the Department of Human Resources Development.
- Lohman, R. The Commons. San Francisco: Jossey-Bass, 1992.
- Lyons, Mark. 1996 “Nonprofit Sector and Civil Society: Are they Competing Paradigms?” Conference Paper delivered at the Biennial Conference of Australian and New Zealand Third Sector Research. Victoria University NZ. Working Paper No. 35, Centre for Australian Community Organizations and Management (Univesity of Technology, Sydney).
- Panel on Accountability and Governance in the Voluntary Sector. 1998 Discussion Paper. Helping Canadians Help Canadians: Improving Governance and Accountability in the Voluntary Sector.
- Phillips, Susan. “Redefining Government Relationships with the Voluntary Sector: On Great Expectations and Sense and Sensibility”. Discussion Paper Prepared for the Round Table on the Voluntary Sector, 1995.
- Putnam, R. Making Democracy Work. Princeton: Princeton University Press, 1993.
- Putnam, R. “Bowling Alone: America’s Declining Capital”, Journal of Democracy, January 1995.
- Rekart, Josephine. Public Funds, Private Provision: the Role of the Voluntary Sector. Vancouver: Social Planning and Research council of British Columbia, 1992.

Salamon, Lester and Helmut Anheir. The Emerging Sector: An Overview. Baltimore: Johns Hopkins University Institute for Policy Studies, 1994.

Smith, L. Canada's Charitable Economy. Canadian Foundation for Economic Education, 1992.

Streek, W. and P.C. Schmitter. "Community, Market, State - and Associations?", in W. Streek and P.C. Schmitter (eds.) Private Interest Government, London: Sage, 1985.

Thayer-Scott, J. "Defining the Nonprofit Sector", in The Emerging Sector, in Canadian Policy Research Networks, 1997.

Van Til, J. Mapping the Third Sector: Voluntarism in a Changing Social Economy, 1988.

Verba, S., et al. Voice and Equality. Harvard: Harvard University Press, 1995.

Wolfe, Alan. Whose Keeper? Social Science and Moral Obligation. Berkeley: University of California Press, 1989.

**ANNEXE A****Taxonomie nationale des entités exonérées**

## Partie I

## Définition et historique du système NTEE

Le système NTEE est un système mixte de classification, d'organisation et de notation de 26 grands groupes pouvant être regroupés en 10 catégories principales et pouvant être divisés en plus de 645 sous-groupes. Le INDEPENDENT SECTOR, en collaboration avec de nombreux chercheurs et praticiens du secteur sans but lucratif, révisé et améliore le système depuis 1982. Russy Sumariwalla de Centraide international a conçu à l'origine le système NTEE, en 1984, à titre de système de classification des organisations, en complément du système de classification des objectifs de Centraide (United Way of America Services Identification System II – UWASIS II). Le système NTEE a vu le jour officiellement en 1986. Depuis, il est utilisé au niveau national par plusieurs organismes qui produisent des rapports sur le secteur sans but lucratif. En 1993, l'IRS a décidé d'intégrer le système de codage du NTEE dans son propre système de classification des organismes exonérés, afin d'uniformiser le codage de l'IRS et des organismes sans but lucratif. Les codes du NTEE sont versés dans le fichier principal des organismes/organisations exonérés (EO/BNF) depuis janvier 1995.

## Conception

Le NTEE est un système à plusieurs chiffres. Ses composantes figurent ci-dessous :

Grands groupes (Premier chiffre)	Alphabétique	A—Z
Codes au niveau du décile (Deuxième chiffre)	Numérique	0,2—9
Codes au niveau du centile (Troisième chiffre)	Alphanumérique	0, 2 - 9, X
Codes communs (Quatrième chiffre)	Alphabétique	A – P
Codes de conservation	Trois premiers chiffres	A99 - Z99, 2X - 9X
Code de système <sup>1</sup>	Quatrième chiffre	Z

## Catégories principales

I. Arts (A)

II. Education (B)

III. Environment and Animals (C, D)

IV. Health (E, F, G, H)

V. Human Services (I, J, K, L, M, N, O, P)

VI. International, Foreign Affairs (Q)

VII. Public, Societal Benefit (R, S, T, U, V, W)

VIII. Religion Related

IX. Mutual/Membership Benefit (Y)

X. Unknown, Unclassified (Z)

<sup>1</sup> En attente d'approbation par le Comité consultatif du NTEE en 1995.

## Codes communs

Les codes communs sont utilisés dans les quatre positions du code à quatre chiffres pour décrire les activités à l'appui des organismes sans but lucratif.

- A** Alliance Organizations
- B** Management and Technical Assistance Services
- C** Professional Societies, Associations
- D** Regulation, Administration, Accreditation Services
- E** Research Institutes, Services
- F** Public Policy Research and Analysis
- G** Reform
- H** Ethics
- I** Single Organization Support
- J** Fund Raising and/or Fund Distribution
- K** Equal Opportunity and Access
- L** Information and Referral Services
- M** Public Education (Increasing Public Awareness)
- N** Volunteer Bureaus
- O** Government Agencies
- P** Formal/General Education

Ces descriptions ont été tirées (pour la plupart) du « Part Two: Classification Codes » publié dans le Guide to The Foundation Center's Grants Classification System (New York, The Foundation Center, 1991). Elles ont été approuvées par le Foundation Center et le National Center for Charitable Statistics, INDEPENDENT SECTOR, comme descriptions et définitions approuvées pour la Taxonomie nationale des entités exonérées.

### **A** Alliance Organizations

Organismes dont les activités visent à influencer les politiques publiques ou les pratiques à l'intérieur d'un grand groupe. Dans le cas des groupes de défense polyvalents et des groupes d'actions à grande échelle axés sur le citoyen, il faut utiliser le grand groupe R — Civil Rights, Social Action. Voir aussi : community coalitions (S21); legal services (180).

### **B** Services de gestion et d'aide technique

Consultation, formation et autres formes de services d'aide à la gestion pour les groupes sans but lucratif dans un domaine particulier. Pour les conseils en gestion et l'aide aux organismes qui

évoluent dans plus d'un grand groupe (par exemple, The Support Center, etc.) il faut utiliser SOOB à l'intérieur du grand groupe S — Community Improvement and Capacity Building. Voir aussi : management services for small business, entrepreneurs (p. ex., Executive Service Corps) (S43).

#### **C** Professional Societies, Associations

Sociétés savantes, conseils professionnels et autres organismes qui regroupent des personnes ou des organismes qui ont un intérêt professionnel ou spécialisé commun à l'intérieur d'un grand groupe, par exemple, l'American Medical Association; l'American Library Association; l'American Society of International Law, la National Conference of Black Lawyers, etc. Pour les associations générales d'organismes sans but lucratif, il faut utiliser le grand groupe T — Philanthropy and Voluntarism. Pour les associations relatives à des maladies, des troubles ou une discipline médicale, voir le grand groupe G. Voir aussi : chambers of commerce, business leagues (S41); parent-teacher association (1394); sororities, fraternities (1383); alumni associations (1384); organizations of students not elsewhere classified (N.E.C.) (1380); labor unions, organizations (J40); retarded citizens associations (P82).

#### **D** Regulation, Administration, Accreditation Services

Organismes dont l'objectif principal consiste à établir des normes, à contrôler le rendement, à accorder des accréditations ou à régler ou administrer d'autres façons des groupes sans but lucratif à l'intérieur d'un grand groupe. Pour les organismes qui réglementent ou contrôlent les activités sans but lucratif ou philanthropiques dans de nombreux domaines, il faut utiliser le grand groupe T — Philanthropy and Voluntarism.

#### **E** Research Institutes, Services

Organismes ou programmes dont l'objectif premier est d'effectuer des recherches à l'intérieur d'un grand groupe. Pour la recherche relative à des maladies, troubles ou disciplines médicales particuliers, il faut utiliser le grand groupe H — Medical Research. Pour les instituts de recherche qui sont axés sur des disciplines scientifiques particulières, il faut utiliser le grand groupe U — Science Research Institutes, Services. Pour la recherche dans le domaine des sciences sociales, il faut utiliser le grand groupe V — Social Science Research Institutes, Services.

#### **F** Public Policy Research and Analysis

Organismes ou programmes qui effectuent des recherches et des analyses sur les politiques publiques à l'intérieur d'un grand groupe. Pour la recherche générale et les instituts de politique publique, comme la Hoover Institution, la Brookings Institution, l'Heritage Foundation, etc., il faut utiliser WOOF à l'intérieur du grand groupe W — Public, Society Benefit.

**G** Reform

Organismes dont les activités sont axées sur la modification des structures fondamentales des institutions, des systèmes ou des politiques (comme le système judiciaire).

**H** Ethics

Comprend toutes les pratiques d'éthique et se rapporte à toutes les institutions; exclut l'étude de l'éthique (voir A77) et d'autres études de l'éthique disciplinaire (par exemple, bioéthique, utiliser E85).

**I** Single Organization Support

Organismes qui assurent le soutien ou la levée de fonds pour une seule institution.

**J** Fund Raising and/or Fund Distribution

Organismes qui recueillent et distribuent des fonds pour diverses organisations à l'intérieur d'un grand groupe, par exemple, Business Committee for the Arts, United Negro College Fund, Council for Financial Aid to Education, etc. Voir aussi : federated giving programs (T70); private grantmaking foundations (T20); public or community foundations (T30).

**K** Equal Opportunity and Access

Organismes qui fournissent des services, en vue d'assurer l'égalité des chances et d'accès pour toutes les personnes à l'intérieur d'un grand groupe, par exemple, possibilités égales en matière d'emploi ou de logement, etc. Pour les groupes qui assurent l'égalité des chances et d'accès dans de nombreux domaines, utiliser le grand groupe R —Civil Rights, Social Action. Voir aussi : Legal Services (180).

**L** Information and Referral Services

Organismes (autres que des bibliothèques) qui recueillent, organisent et diffusent de l'information sur des services à l'intérieur d'un grand groupe, par exemple, The Clearinghouse for Arts Information, Call for Help, the Foundation Center, etc. Dans le cas des services d'information et d'aiguillage qui englobent de nombreux domaines, il faut utiliser SOOL à l'intérieur du grand groupe S — Community Improvement and Capacity Building.

**M** Public Education (Increasing Public Awareness)

Organismes ou programmes qui utilisent une gamme variée de techniques pour éduquer ou informer le public au sujet d'enjeux à l'intérieur d'un grand groupe, par exemple, Council on Hazardous Materials, the Floating Hospital, etc. Ne comprend pas les établissements ou programmes d'enseignement officiels, ni les services ou bibliothèques d'éducation générale (voir le grand groupe B —Education).

#### **N** Volunteer Bureaus

Organismes ou programmes qui recrutent, forment et affectent des bénévoles à des organismes multiples qui évoluent dans un grand groupe, par exemple, School Volunteers, Literary Volunteers of America, Hospital Volunteers, etc. Dans le cas des bureaux de bénévoles qui servent des organismes dans plus d'un grand groupe, il faut utiliser SOON, à l'intérieur du grand groupe S —Community Improvement and Capacity Building.

#### **O** Government Agencies

Ministères gouvernementaux qui ont des responsabilités larges en matière de politiques, d'administration et de services à l'intérieur d'un grand groupe. Par exemple, un département d'État pour les parcs et les loisirs serait classifié N000. Dans le cas des organismes gouvernementaux généraux, par exemple, City of New York, Commonwealth of Massachusetts, etc., il faut utiliser W000 à l'intérieur du grand groupe W —Public, Society Benefit.

#### **P** Formal/General Education

Enseignement structuré/général (différent de l'éducation publique) à l'intérieur d'un grand groupe ou d'un sous-groupe.

### **Code de système**

L'enregistrement dans l'EO/BMF des codes du NTEE nécessite quatre chiffres. Si les codes communs A à P ne sont pas utilisés pour la classification d'un organisme, il faut entrer la lettre Z en quatrième position. Ce code de système est parfois appelé le code Bozovich, du nom de Ted Bozovich, qui a introduit le NTEE à l'IRS.

### **Codes de conservation**

Des codes de conservation sont attribués aux organismes auxquels on n'a pas attribué de code final. Ils sont utilisés à trois fins. Les exemples qui suivent donnent un aperçu du code de système.

- 1) Lorsque le responsable du codage est certain du grand groupe et des classifications au niveau du décile, mais pas du centile, la position centile est « X », par exemple A2XZ. Cela peut être utilisé pour toute catégorie de classification.
- 2) Si le responsable du codage est certain du grand groupe, mais pas des niveaux décile ou centile, les codes de conservation « 99 » sont utilisés, par exemple A99Z. On peut aussi les utiliser pour toute catégorie de classification de grand groupe.
- 3) Lorsque le responsable du codage n'est pas certain du grand groupe, du décile ou du centile, l'organisme est classifié « 799Z ».

[Tiré de : Nonprofit Almanac 1996-1997, Dimensions of the Independent Sector, (V. Hodgkinson et M. Weitzman) pages 271 à 276. San Francisco: Jossey-Bass Publishers, 1996.]

**ANNEXE B****Classification internationale des organisations sans but lucratif (ICNPO)****GROUPE 1 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS****1 100 - Culture et beaux-arts**

- Média et communications
- Arts plastiques, architecture, céramique
- Spectacles (orchestre, théâtre, opéra....)
- Musée et conservation du patrimoine
- Musique, chorales, groupes musicaux
- Groupes artistiques amateurs
- Bibliothèques
- Ciné-clubs, clubs audiovisuels
- Sociétés savantes (historiques, littéraires....)
- Centres culturels et artistiques à objet multiple

**1 200- Sports et loisirs**

- Clubs, associations et fédérations sportives (y compris associations de chasse et de pêche)
- Clubs de loisirs y compris clubs de 3<sup>ème</sup> âge et amicales diverses (anciens élèves, anciens combattants, conscrits etc...)
- Organisations de loisirs à objectif multiple, comités des fêtes
- Organisations socio-éducatives et éducation populaire (mouvements de jeunesse) Rotary, Lyons, Soroptimistes

**1 300- Tourisme social**

- Maisons et villages de vacances
- Colonies de vacances
- Auberges de jeunesse
- Gîtes ruraux
- Campings

**1 400- Autres organisations culturelles, sportives et de loisir**

**GROUPE 2 : ÉDUCATION ET RECHERCHE****2 100- Enseignement élémentaire, primaire et secondaire****2 200 Enseignement supérieur (au delà du baccalauréat)****2 300 Autres enseignements et formation continue**

- Écoles professionnelles ou techniques
- Formation continue et éducation permanente
- Associations périscolaires, associations de parents d'élèves, associations d'étudiants, œuvres laïques, coopératives scolaires
- Organisations éducatives à objet multiple

**2 400 Recherche**

- Recherche médicale
- Recherche scientifique et technique
- Recherche en sciences sociales et politiques
- Organisation de recherche à vocation multiple

**GROUPE 3 : SANTÉ****3 100 Hôpitaux et établissements de rééducation**

- Hôpitaux généraux
- Établissements de rééducation

**3 200 Cliniques, maisons de convalescence et maisons de retraite médicalisées****3 300 Santé mentale**

- Hôpitaux psychiatriques
- Soins ambulatoires en santé mentale
- Prévention du suicide, centres de désintoxication

**3 400 Autres services de santé**

- Dispensaires, soins infirmier et paramédical
- Prévention et éducation sanitaire
- Hospitalisation et autres soins à domicile
- Services de rééducation

- Services médicaux d'urgence
- Associations de malades, de lutte contre une maladie

#### GROUPE 4 : SERVICES SOCIAUX

##### **4 100 Établissements et services sociaux**

- Établissements et services d'accueil et de protection de l'enfance
- Établissements et services pour adolescentes en difficulté
- Établissements et services pour enfants handicapés
- Établissements et services pour adultes handicapés (y.c CAT)
- Établissements et services pour adultes en difficulté (centres d'hébergement et de réhabilitation sociale.....)
- Services sociaux pour les familles, associations familiales, aide et conseil aux familles
- Établissements et services pour personnes âgées (maisons de retraite, établissements de long séjour)
- Crèches, garderies, haltes garderies
- Aide-ménagère, services de proximité
- Services d'entraide et autres services sociaux
- Centres sociaux, maisons familiales rurales

##### **4 200 Secours d'urgence et aide aux migrants**

- Services de sécurité et de secours d'urgence, écoute téléphonique, télé-alarme
- Hébergement temporaire
- Aide aux réfugiés et aux immigrants
- Organisations de secours d'urgence et d'aides aux migrants à objectifs multiples

##### **4 300 Associations caritatives**

- Secours financiers et autres services aux personnes en difficulté
- Secours en nature, distribution de nourriture et de vêtements
- Associations caritatives à buts multiples

#### GROUPE 5 : ENVIRONNEMENT

##### **5 100 Environnement**

- Contrôle et réduction de la pollution
- Conservation et protection des ressources naturelles
- Embellissement des espaces naturels
- Protection des animaux
- Protection et préservation de la faune sauvage
- Services vétérinaires

## GROUPE 6 : DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOGEMENT

### **6 100 Développement économique et local**

- Associations de voisinage, régies de quartier
- Développement économique, pépinière d'entreprises
- Syndicats d'initiative

### **6 200 Logement**

- Foyers de jeunes travailleurs, d'immigrés
- Construction et réhabilitation de logements
- Aide au logement

### **6 300 Emploi et formation**

- Stages d'insertion et de formation professionnelle
- Orientation professionnelle, aide à l'emploi
- Association de chômeurs
- Réinsertion professionnelle : entreprises d'insertion, associations intermédiaires

### **6 400 Autres organisations de développement local et logement**

## GROUPE 7 : SERVICES JURIDIQUES ET DÉFENSE DES DROITS

### **7 100 Associations civique et de défense**

- Associations civiques
- Organisation de défense des minorités, des groupes spécifiques
- Défense des libertés publiques et des droits de l'homme
- Associations d'étrangers ou d'immigrés
- Organisations de protection des consommateurs, des usagers des services publics

### **7 200 Services juridiques**

- Assistance juridique, boutique de droit, centres de gestion
- Aide aux victimes
- Services juridiques à objectifs multiples

### **7 300 Autres organisations juridiques et de défense des droits**

## GROUPE 8 : INTERMÉDIAIRES PHILANTHROPIQUES ET PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

### **8 100 Intermédiaires philanthropiques**

- Fondations recueillant et distribuant des fonds
- Promotion et aide au bénévolat
- Organisations spécialisées dans la collecte de fonds
- Autres organisations intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat

## GROUPE 9 : ACTIVITÉS INTERNATIONALES

### **9 100 Activités internationales**

- Relations et échanges culturels internationaux
- Associations d'aide au développement
- Secours d'urgence international
- Défense des droits de l'homme et de la paix dans le monde
- Autres activités internationales

## GROUPE 10 : **Associations professionnelles et syndicats**

### **10 100 Associations professionnelles et syndicats**

- Associations professionnelles et organisations d'agriculteurs
- Chambres de commerce et de métiers
- Ordres et associations de professions libérales
- Syndicat
- Autres associations professionnelles et syndicales

## GROUPE 11 : ORGANISATIONS NON DÉNOMMÉES AILLEURS

[Tiré de : The Emerging Sector: An Overview (L. M. Salamon et H.K. Anheier) pages 118 à 121. Baltimore: The Johns Hopkins University Institute for Policy Studies, 1994.]

## **ANNEXE C**

### **Définition du secteur sans but lucratif**

Allocution de Jacquelyn Thayer Scott  
Président et vice-chancelier  
University College of Cape Breton

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour parler du secteur sans but lucratif et notamment de la façon de le définir, de le mesurer et de le régir, ainsi que des privilèges qu'il devrait se voir accorder. Lorsque je vois la somme d'expérience des participants réunis ici, je me sens plutôt humble. Je suis aussi un peu intimidée par le défi que présente la définition du secteur dans les 15 minutes qui m'ont été accordées. Lorsque j'ai interrogé Judith au sujet de mes responsabilités, elle m'a donné carte blanche, avec toute la diplomatie dont elle fait toujours preuve, et m'a fait quelques suggestions valables.

J'ai donc choisi, dans le cadre de cette présentation d'ouverture, de jouer le rôle d'un « peintre de fresques », c'est-à-dire de tracer les grandes lignes d'un immense tableau et de laisser à d'autres — plus consciencieux et disciplinés — la tâche de compléter l'œuvre. Je m'attends à ce que Paul soit parmi les premiers à apporter les rectifications qui s'imposent en tant que statisticien, et à préciser les grandes lignes largement impressionnistes que j'aurai tracées.

Pour commencer, revenons donc aux premiers principes. Pourquoi le secteur sans but lucratif existe-t-il? Le cas échéant, pourquoi est-il nécessaire? Pourquoi remplit-il certains rôles? Pourquoi devrions-nous l'appuyer comme élément d'une société civilisée? Une brève rétrospective historique semble appropriée, étant donné que les activités sans but lucratif existent depuis très longtemps et sous diverses formes. L'outil de présentation idéal dans ce cas-ci serait l'un de ces anciens diagrammes qu'on voyait en classe, de ceux qui étaient affichés au-dessus du tableau noir et qui dépeignaient sous forme linéaire et graphique l'histoire du monde ou l'évolution du genre humain. Étant donné que je ne dispose pas d'un tel outil, je vous demanderai de faire preuve d'imagination.

Les dossiers historiques et archéologiques montrent que, très tôt, les êtres humains ont mis au point des mécanismes sociaux pour répondre à leurs besoins et réduire les risques pour leur survie à long terme. Lorsque nous vivions entassés dans des grottes et des huttes le long des rivières et sur les rives des océans, c'est vers la famille et le clan que nous nous tournions pour obtenir de l'aide — un mode de soutien qui n'a jamais été abandonné et qui semble captiver de nombreux politiciens contemporains. Par la suite, au fur et à mesure que les groupes de

chasseurs et cueilleurs ou d'agriculteurs se sont élargis, la tribu est devenue la source de l'action bénévole — un lien unissant à la fois les personnes apparentées, mais faisant aussi intervenir un sentiment de loyauté plus poussé à l'endroit d'un groupe. Les sociétés agricoles plus évoluées ont mis au point des systèmes plus complexes, comme le système féodal au Moyen âge en Occident, avec ses responsabilités mutuelles, mais inégales, entre le seigneur et les serfs. Dans le cas des voyageurs et autres personnes n'ayant pas d'attaches territoriales, les monastères et institutions similaires répondaient aux besoins de base en matière d'alimentation et de santé de ceux qui étaient dans le besoin. Avec la croissance des villes marchandes et des centres d'échanges côtiers, des confréries et d'autres associations de secours mutuel ont remplacé ou complété les services d'aide aux pauvres fournis par la famille, le seigneur ou l'église.

Les organismes de bienfaisance plus organisés, comme nous les connaissons aujourd'hui, sont un phénomène occidental récent au niveau historique (même si un système assez élaboré d'institutions de bienfaisance pour les personnes âgées, les orphelins, les personnes malades, etc. existait à Byzance à l'apogée de l'empire. Ces changements ont découlé de la Réforme en Angleterre, et de l'émergence de ce pays comme une puissance commerciale importante. Lorsque les monastères de l'Église catholique romaine ont été abolis, on a dû créer des établissements de remplacement pour remplir les fonctions de bienfaisance dont bénéficiait auparavant la grande collectivité. De plus, en l'absence de moines et de religieuses pour gérer et faire fonctionner ces entités, de nouveaux véhicules sociaux se sont révélés nécessaires. C'est ainsi que l'Elizabeth Poor Laws a vu le jour en 1601, autorisant une nouvelle méthode de gestion des fonds de bienfaisance et, pour la première fois, tentant de définir le bien public auquel la société de l'époque accordait de la valeur. Vous serez peut-être intéressés de savoir que parmi ce que les Élisabéthains considéraient comme le bien public figuraient :

l'aide aux pauvres; l'entretien des soldats et des marins malades et estropiés, pauvres principalement en raison de la guerre; les écoles d'apprentissage, les écoles gratuites et les bourses dans les universités; la réparation de ponts, de ports, de havres, de ponts-jetées, d'églises, d'ouvrages de défense des côtes et de routes; la prise en charge des orphelins; l'établissement ou l'entretien de maisons de correction; le mariage des domestiques pauvres de sexe féminin; l'aide aux jeunes gens de métier, artisans et personnes affaiblies; le redressement ou le rachat des prisonniers ou des captifs; et l'aide aux pauvres pour qu'ils puissent remplir leurs obligations foncières<sup>1</sup>.

Il n'est donc pas surprenant que des notions similaires du bien public aient traversé l'Atlantique avec les premiers immigrants britanniques qui sont arrivés au Canada et aux États-Unis. Des œuvres de bienfaisance communautaires au service des pauvres et des orphelins, et d'autres pour la construction d'hôpitaux, ont vu le jour dans les Maritimes et dans l'Ontario rural dès la fin des années 1600. Au Québec, la Couronne et l'Église ont collaboré dès les débuts de la colonie française pour fournir des services similaires, grâce à des quêtes publiques dans chaque paroisse et à des subventions de la Couronne. Après la Confédération et avant la Première

Guerre mondiale, de nombreuses associations nationales ont été établies à des fins de bienfaisance et d'entraide mutuelle, notamment pour aider à l'établissement des nouveaux immigrants (par exemple, le YMCA, etc.) et pour promouvoir l'élaboration de politiques nationales et la formation des positions politiques des groupes pluralistes (par exemple, l'Association des manufacturiers canadiens, les sociétés ethniques d'entraide mutuelle, etc.). Ces groupes n'étaient pas tous financés pour des fins nobles. Leur objectif, selon Prang (1986), consistait à offrir un programme de christianisation et de canadianisation, en réponse aux préoccupations des anglo-saxons concernant l'afflux d'immigrants nés à l'étranger.

Dans les années 20, de nombreuses associations nationales ont vu le jour avec des intérêts particuliers mieux servis par une tribune nationale — de la Chambre de Commerce du Canada à la Canadian Authors Association et au Mouvement chrétien des étudiants. Entre 1880 et 1930, un nombre important d'associations de chercheurs et d'éducation ont été constitués pour répondre aux besoins de disciplines et d'établissements particuliers. Au début des années 30, les répercussions de la Dépression ont entraîné la constitution d'un nombre si important d'organismes de bienfaisance au niveau local que des fonds communautaires ou des campagnes de levées de fonds et des systèmes de distribution « Red Feather » ont été établis dans les grandes villes.

De nombreuses associations ont eu des répercussions significatives sur l'établissement de l'infrastructure de communication politique au Canada. La Canadian Radio League a joué un rôle majeur quant à l'établissement d'un réseau public de radiodiffusion, et ses membres se sont par la suite réorganisés pour appuyer la constitution de l'Office national du film (ONF). La CBC et l'ONF ont collaboré activement avec l'Association canadienne d'éducation des adultes, en vue de parfaire la scolarité de ces derniers. De nombreux organismes bénévoles ont soumis des mémoires dans le cadre des travaux sur le fédéralisme canadien de la Commission Rowell-Sirois, qui a eu une influence tellement grande sur l'établissement de l'État providence au Canada des années 40 au milieu des années 70.

Du fait de l'avènement de l'État providence, de nombreuses organisations et associations de bienfaisance ont vu le jour, ce dont rend compte l'augmentation importante du nombre d'organismes à partir des années 60. Nombre des nouveaux groupes établis au cours des années 80 représentaient des intérêts multiculturels et ethniques et s'occupaient des services d'entraide, des soins de santé et de la lutte contre la pauvreté, ainsi que de la défense de l'environnement. Évidemment, la Coalition des organisations nationales volontaires a été constituée en 1974, à l'apogée des activités de l'État providence.

Les années 80 ont vu les premiers efforts des chercheurs en vue de mesurer les activités sans but lucratif et bénévoles au Canada, y compris l'enquête imposante de Ross et Shillington (1989). D'autres documents doivent paraître à ce sujet.

Comme vous pouvez le constater à partir de ce très bref historique, des changements constants ont touché l'histoire du secteur sans but lucratif au Canada, tant de nos jours qu'autrefois. Des groupes ont été formés pour différentes raisons, avec des sources de financement et des rôles différents. Ce qui nous amène à la question : « Pourquoi et à quelle fin? »

Cette question fondamentale a toujours obsédé les chercheurs qui ont tenté de définir et d'étudier le secteur. Par exemple, il suffit de penser aux divers noms qui ont été accolés au secteur : secteur sans but lucratif, secteur à but non lucratif, secteur bénévole, troisième secteur ou secteur indépendant et secteur communautaire. Lorsque l'on examine ces noms de plus près, on voit qu'ils ont une signification légèrement différente et qu'ils reposent sur diverses hypothèses sous-jacentes concernant les éléments et les comportements qui les constituent.

Les économistes ont tendance à utiliser le terme « sans but lucratif », et la plupart d'entre eux ont tenté de définir ce secteur et ses activités à l'intérieur du cadre théorique de l'économie de marché. Leur hypothèse est que le comportement du marché motive toutes les actions humaines — offre et demande, travail et capital, utilité. Le marché régit toute l'activité productive, et le rôle économique du gouvernement consiste à créer des conditions favorables pour en permettre la croissance et d'agir par la suite comme un policier qui dirige la circulation. Si un secteur sans but lucratif existe — ce que ces économistes reconnaissent d'emblée — c'est seulement en raison de défaillances ou de comportements aberrants du marché. Si ces imperfections ou défaillances du marché pouvaient être résolues, une telle activité sectorielle serait exclue parce qu'elle ne serait pas nécessaire. Cette perception du secteur sans but lucratif comme un secteur résiduel dans un monde imparfait prédominait chez les chercheurs dans les années 70 et 80, et il n'est pas surprenant qu'elle trouve terrain fertile lorsqu'elle se répand chez les politiciens néo-conservateurs, toutes nationalités confondues. Un économiste plus éclairé, Roger Lohmann, fait remonter cette nomenclature résiduelle au concept de travail non productif d'Adam Smith, et dit qu'elle est animée par une préoccupation centrale pour ce que l'on pourrait appeler des utilisations appropriées des produits excédentaires dans une société d'abondance<sup>2</sup> ».

Le « secteur à but non lucratif » constitue en réalité une version plus raffinée des travaux des économistes. Il est utilisé principalement par les avocats et les comptables qui tentent d'établir une distinction entre les associations d'entraide mutuelle — comme l'Association des manufacturiers canadiens ou les Chambres de Commerce, et les organismes de bienfaisance ayant d'autres orientations. Pour eux, « sans but lucratif » décrit une forme de régie interne axée sur la bienfaisance, dans laquelle les directeurs d'une société par actions à responsabilité limitée sont assujettis à une contrainte de non-répartition, alors que les activités de l'association peuvent comporter des avantages directs pour les membres, par suite d'activités de lobbying, de services, etc. Le terme « à but non lucratif » décrit une forme similaire de régie interne, le but visé, dans ce cas, étant de fournir des avantages à ceux qui ne sont ni directeurs ni membres, en vue d'améliorer le bien-être collectif.

Le terme « secteur bénévole » est utilisé par les sociologues, pour qui la caractéristique centrale de la définition de ce que nous appelons généralement le secteur sans but lucratif est la participation non coercitive — même si ce secteur dépend, dans une plus ou moins grande mesure, du travail bénévole pour arriver à ses fins. En termes populaires, elle remonte aux observations d'Alexis de Tocqueville concernant la colonisation en Amérique, et plus particulièrement à son étonnement quant au nombre d'associations formées par les colons — ce que Lohmann appelle les institutions intermédiaires « animées par une préoccupation centrale à l'égard des personnes et des conséquences sociales de la participation non calculée et non coercitive à des projets sociaux organisés à l'intérieur de la société »<sup>3</sup>. La plupart des sociologues, même s'ils privilégient le terme « bénévole », ne sont pas particulièrement enchantés du halo « d'altruisme » qui entoure parfois ce terme. De nombreux, comme Mancur Olson (1971), voient la participation dans ce secteur comme une activité égocentrique, du fait qu'elle crée une société dans laquelle les intérêts des citoyens sont les mieux servis.

Le terme « troisième secteur » ou « secteur indépendant » est utilisé principalement par les chercheurs politiques, plusieurs d'entre eux ayant trop lu les travaux des économistes. Cette perception appuie l'hypothèse du marché selon laquelle il existe trois secteurs — le secteur des particuliers/des entreprises/commercial, le secteur public/gouvernemental et le secteur sans but lucratif/troisième secteur/secteur indépendant. Une des caractéristiques qui définit le dernier c'est qu'il fonctionne « indépendamment » du marché et du gouvernement. Ceux d'entre nous qui ont évolué dans ce secteur et qui le trouvent assez compétitif et dépendant des ressources gouvernementales et du secteur privé auront peut-être du mal à accepter cette perception, mais dans le cas des organismes de bienfaisance, le caractère d'indépendance dont ces chercheurs sociaux font mention est davantage perçu comme un état d'esprit et une description légale plus souhaitable qu'un truisme pratique. Tout comme les sociologues, la plupart des chercheurs politiques voient ce secteur comme égocentrique, au sens collectif. Par exemple, Robert Dahl (1982) prétendait que ce secteur représentait un des avantages des démocraties pluralistes : les organismes bénévoles présentent un mécanisme grâce auquel les conflits de valeurs, d'intérêts et de perceptions peuvent être pris en compte, voire même résolus. L'équilibre qui s'installe entre les divers groupes concurrents exerce selon lui une influence stabilisante et conservatrice. James Douglas (1987) prétend que cet équilibre n'est pas toujours atteint du fait de la concurrence diversifiée et pluraliste, les intentions pouvant être contradictoires. Il ajoute toutefois que ces divers groupes offrent une occasion d'expérimentation sociale, dont une partie aboutira à des politiques publiques dans le domaine social.

La « communauté » vient de s'ajouter au vocabulaire concernant ce secteur. Le terme, qui a été créé par Roger Lohmann, représente un effort pour s'éloigner de la théorie résiduelle. Il ne se préoccupe pas de tous les organismes sans but lucratif, ni d'aucune catégorie légale, mais plutôt des associations, organismes et groupes libéraux dont le travail est non productif (pour utiliser le

terme de Smith) ou bénévole, qui sont ou non constitués en société, reconnus par l'État, pris en compte dans les données nationales, ou constitués d'employés rémunérés. Il offre un certain nombre de critères d'inclusion dans le secteur communautaire, mais en résumé, celui-ci peut être défini comme un espace social à l'extérieur du foyer et de la famille, qui est indépendant des États politiques et des marchés économiques. Ces organismes dépendent du travail bénévole pour le bien commun, ont été créés par suite de comportements prosociaux intéressés et altruistes, qui peuvent avoir un caractère philanthropique, de bienfaisance ou d'entraide mutuelle. « La mutualité et l'équité s'expriment dans la préférence explicite à l'égard des valeurs de satisfaction, de proportion, de contextualisme, de conservation et de prudence, ainsi que de la responsabilité sociale des classes oisives<sup>4</sup> ».

Lorsqu'on y pense, l'hégémonie des économistes de marché quant à la définition de ce secteur a été étonnamment marquée, ce qui n'est peut-être pas surprenant compte tenu de l'hégémonie dont ils font preuve à l'égard d'autres secteurs aussi. Mais les chercheurs politiques et, dans une moindre mesure, les sociologues ont lutté au niveau des définitions pour s'éloigner des hypothèses des économistes quant au caractère résiduel du secteur. Les efforts de Lohmann sont les plus importants, et même s'ils ne constituent qu'un premier pas, sont rafraîchissants. Il « reconnaît que, fondamentalement, le produit social total d'une société ne se mesure pas simplement par son produit intérieur brut<sup>5</sup> ».

Vous aurez peut-être remarqué dans ma brève description que la question du « pourquoi » de l'existence du secteur imprègne l'analyse de tous ces chercheurs, quelle que soit leur discipline. Un des facteurs que mon exposé obligatoirement simpliste de l'historique de ce secteur néglige, c'est le rôle des croyances et des valeurs religieuses quant à la motivation d'un comportement prosocial altruiste. Dans les sociétés occidentales et méditerranéennes — qui dominent notre propre développement historique — chacune des trois grandes religions a accordé de la valeur au comportement charitable et philanthropique à l'intérieur du parcours spirituel de chaque personne. Maimonide était responsable de la codification d'une catégorie hiérarchique à huit niveaux des « degrés de bienfaisance » à l'intérieur du judaïsme. Le Zakat, les principes de la charité à l'intérieur de la loi islamique, est le résultat de siècles de recherches et d'études spirituelles. De même, les Évangiles chrétiens et les Lettres de Saint-Paul encouragent les comportements charitables à l'endroit des moins fortunés et admonestent les esprits mesquins et les personnes âpres au gain. Tant au Canada qu'aux États-Unis, une grande majorité des dons en argent passent par les institutions religieuses avant d'aboutir à des activités de bienfaisance directes.

Cela nous ramène aux rôles et fonctions du secteur sans but lucratif encadré qui, pour la plupart, peuvent être établis par déduction d'après l'aperçu historique qui précède. Peut-être que le rôle le mieux connu est celui de la prestation de services. Que ce soit comme entrepreneur auprès du gouvernement ou de leur propre chef, les organismes sans but lucratif fournissent depuis longtemps des produits concrets et intangibles à leurs clients : nourriture, logement, soins de

santé, counselling, éducation, possibilités de culte collectif, etc. Cela a contribué à la fois à la gloire et à déchéance du secteur, en ce qui a trait à la définition. D'une part, il s'agit d'altruisme ou d'entraide mutuelle à son meilleur, l'accomplissement d'un devoir spirituel et la prise en charge d'une responsabilité communautaire collective. Par ailleurs, une part importante des services fournis sont perçus comme improductifs au niveau économique par les politiciens qui accordent trop de crédit aux économistes. Si ces activités ne servent pas à la création de richesse, quelle valeur peuvent-elles avoir? Par conséquent, quel rôle central le secteur sans but lucratif peut-il jouer?

Un deuxième rôle assumé par le secteur sans but lucratif en est un d'intervention, selon une définition large. Il peut s'agir de la sensibilisation du public à l'égard des déficiences mentales, du SIDA, des abus contre les enfants ou les animaux ou de préoccupations environnementales. Il peut aussi s'agir d'une intervention directe en vue d'améliorer la situation économique ou sociale d'un groupe particulièrement défavorisé, ou de modifier des pratiques ou des lois qui sont perçues comme injustes ou entrant en conflit avec le bien public. Au cours des 40 dernières années, cette activité a pris de plus en plus d'importance au sein du secteur. Et, encore une fois, vous pouvez voir pourquoi il ne s'agit pas d'un rôle attrayant pour le secteur aux yeux de nombreux politiciens.

Le troisième rôle est celui de la médiation. Par l'entremise d'associations, les personnes se regroupent dans des quartiers ou dans diverses régions géographiques pour régler des problèmes et établir des consensus ou trouver des compromis. L'exemple classique de ce rôle est peut-être la version historique du pluralisme au Canada, c'est-à-dire le rôle que les organismes sans but lucratif ont joué à l'égard des commissions royales ou des commissions d'enquête. Il est souvent arrivé que les groupes sans but lucratif aient influencé l'opinion publique en vue de l'établissement d'initiatives gouvernementales, et ce sont aussi les groupes sans but lucratif qui ont témoigné devant ces commissions et en ont vérifié la performance.

Il va sans dire que ces trois rôles du secteur sans but lucratif ne s'excluent pas l'un l'autre. De nombreux organismes participent aux trois types d'activités; d'autres les prennent en charge à tour de rôle.

Après avoir parlé de la perception des autres à l'égard des paramètres et des rôles du secteur sans but lucratif, je ne voudrais pas conclure cette allocution sans exprimer ma propre opinion à ce sujet. Du fait de ma formation de chercheur en sciences politiques et de théoricienne de la gestion, mon point de vue n'est peut-être pas aussi parfait que certains autres. Vous penserez peut-être qu'il rend compte de la confusion actuelle à ce sujet ou qu'il est simplement le reflet de ma propre confusion.

Je ne perçois certainement pas le secteur sans but lucratif comme un secteur résiduel : il s'agit d'une composante importante de toute société d'abondance et civilisée, qui fournit un

mécanisme en vue de préciser constamment les valeurs collectives, de répartir les ressources en fonction des activités et des buts visés, et d'arrondir les angles entre les citoyens et l'État. Les associations permettent de vérifier dans quelle mesure la voix de certains trouve écho chez d'autres, d'établir des compétences démocratiques en matière de négociation sociale et de régie interne, et de contrer les répercussions de l'évolution de la conjoncture sur diverses régions ou divers groupes.

Même s'il n'est pas résiduel, il est interdépendant — ce que l'on désigne, en termes mathématiques, comme une variable dépendante. Même s'il est conservateur en ce qui a trait à la préservation des valeurs communes, le secteur peut faire preuve de souplesse lorsqu'il s'agit de suivre l'évolution des besoins et des situations. Dans d'autres contextes plus propices à l'élaboration, j'ai déjà soutenu que les préoccupations en matière de régie interne des organismes sans but lucratif sont en interaction avec les changements qui touchent la philosophie de l'État en matière publique.

Dans notre ère postindustrielle, nous pouvons nous donner plusieurs identités à l'intérieur d'un tout complexe. Un citoyen canadien qui vit à Toronto peut avoir une perception de « ce qu'est » le Canada et « se sentir » Canadien, mais perçoit la différence qui existe entre un Ontarien et un habitant de la Colombie-Britannique, ou le fait d'avoir des racines écossaises et irlandaises, plutôt que des origines chinoises. Une partie de cette identité nationale ou régionale est ancrée dans la philosophie de l'État en matière publique ou dans ce que nous croyons être le bien commun et le devoir civique.

Tout comme Jon Van Til (1988), je crois qu'il existe un rapport interactif entre l'idéologie politique et l'action bénévole. Par exemple, les associations bénévoles, particulièrement celles qui s'occupent d'entraide et de services, prolifèrent lorsque la composante idéologique dominante de la philosophie de l'État est le pluralisme. Au Canada, le nombre d'organismes de bienfaisance enregistrés a augmenté de près de 50 % au cours des années 80, la croissance s'étant concentrée dans les cinq ou six premières années de la décennie. On ne dispose pas de documents qui démontrent les augmentations qui se sont produites au cours des périodes financières fastes de la fin de années 60 et du début des années 70, mais des données non scientifiques laissent supposer que le taux de constitution de groupes était plus élevé à cette époque. Une fois formés, ces organismes ont agi en fonction des attentes idéologiques à leur égard. Ils ont été concurrentiels, se sont parfois chevauchés, et ont attiré l'attention des médias, ce qui les a aidés dans leur rôle de médiation entre les commettants et les législateurs. Leur structure organisationnelle s'est de plus en plus centralisée et bureaucratisée au fil des ans, en vue de rationaliser des intérêts internes concurrents et de mobiliser des ressources pour des actions « efficaces ». Ils ont mis l'accent sur des objectifs socio-politiques acceptables (par exemple, formation des chômeurs, intervention auprès des enfants en crise, plutôt que d'exercer des pressions pour des réformes fiscales significatives ou une certaine redistribution), qui sont à

la source d'une plus grande liberté chez les commettants, grâce à une accessibilité élargie et à des possibilités égales.

Qu'est-il arrivé, alors, aux associations bénévoles lorsque l'équilibre idéologique de la philosophie publique a commencé à changer? L'idéologie politique néo-conservatrice qui a caractérisé les années de gouvernement Reagan et Mulroney sont indicatives à cet égard. Les deux hommes croyaient fermement à un gouvernement élitiste et au principe suivant : « ce qui est bon pour les entreprises est bon pour le pays » — et ils pensaient aussi que le gouvernement devait accorder la plus grande liberté possible au marché. Selon eux, l'être humain est compétitif par nature, et les interventions gouvernementales qui atténuent ou bloquent les actions du marché encouragent l'inefficacité et la paresse. Toujours selon eux, la plupart des activités de service social devraient être de nature privée, à l'intérieur des familles ou au niveau des collectivités locales, le but du gouvernement étant d'augmenter la productivité et la compétitivité ainsi que de réduire le chômage, et le bien-être économique devant résoudre la plupart des problèmes sociaux endémiques.

Il n'est pas étonnant que l'un des objectifs principaux des deux hommes ait été de réduire la contribution fédérale aux programmes sociaux. En fait, la réaction la plus courante des associations bénévoles au Canada et aux États-Unis à cette poussée néo-conservatrice a été — ô surprise! — de tenter de refléter les valeurs inhérentes à la nouvelle philosophie publique. Les gestionnaires des organismes sans but lucratif se sont retrouvés en masse dans les programmes de formation en gestion des universités et du secteur privé. Le « marketing » est devenu un terme acceptable, et les organismes ont recruté des experts-conseils en levée de fonds et en développement, conclu des ententes conjointes de marketing avec le secteur privé, fusionné avec d'autres organismes sans but lucratif pour diversifier leurs services, et mis au point des produits à frais recouvrables destinés à la classe moyenne et aux personnes en mesure de les payer. En résumé, les associations sans but lucratif et bénévoles ont commencé de plus en plus à agir comme des entrepreneurs du secteur privé. Tout cela a mené à ce que Ferris et Graddy (1989) ont décrit comme l'annulation des distinctions entre le secteur sans but lucratif, le gouvernement et le secteur à but lucratif (voir aussi Kramer, 1990). Des questions ont été soulevées au sujet du caractère unique du rôle et des fonctions du secteur et de la mesure dans laquelle ils devraient être appuyés.

Comme le modèle de Van Til le prédit, l'activité bénévole joue un rôle moins significatif au niveau politique dans un état néo-corporatiste ou néo-conservateur. Ralph Kramer (1990) avait vu juste lorsqu'il affirmait que les organismes bénévoles des années 90 avaient toutes les chances que le gouvernement ne les considère guère plus que comme des fournisseurs de services ou des agents publics de remplacement, et de se voir accorder un rôle de second plan, voire même pas de rôle du tout, quant à la définition des politiques.

Mais les temps changent encore une fois, si l'on en croit les sondages. Les Canadiens n'adhèrent plus sans réserve à la vision néo-conservatrice. Oui, ils veulent de l'unité et de l'ordre, mais ils accordent aussi beaucoup de valeur à l'accès et à la participation active, et font très peu confiance à l'élite et aux grandes institutions. Oui, il existe une reconnaissance pluraliste des droits individuels et des intérêts concurrents des groupes, mais il existe aussi des preuves que nous accordons de la valeur aux droits et aux responsabilités communautaires. Oui, il existe un appui pour le filet de sécurité sociale et l'égalité des chances pour les personnes défavorisées, mais on accorde aussi de l'importance à la détermination au niveau local du bien public et à la responsabilité individuelle en ce qui a trait à la participation à la vie communautaire. Les Canadiens reconnaissent que les grandes institutions — particulièrement les grandes sociétés — font partie intégrante de notre existence, tout comme la mondialisation, qui touche pratiquement tout ce qui existe. Mais on doit trouver de nouveaux moyens pour inciter la participation au niveau local et opérationnel et pour modeler les décisions en matière de politiques publiques.

**Figure 1**

**Six modèles d'action bénévole**

Modèles essentiellement dérivatifs	Modèles essentiellement sectoriels	Modèles essentiellement opérationnels
1) Néo-corporatisme/ néo-conservatisme (essentiellement économique)	2) Pluralisme (essentiellement organisationnel)	3) Populisme (essentiellement action directe)
5) Social-démocratie (essentiellement politique)	6) Communautarisme (essentiellement communautaire)	4) Idéalisme (essentiellement mesures éclairées)

Source : Adapté en partie de Jon Van Til, *Mapping the Third Sector*, p. 83, copyright © 1988 par la Foundation Centre, 79<sup>e</sup> avenue New York, New York - Reproduit avec permission.

Une nouvelle philosophie publique de l'État, qui se rapproche peut-être plus de la perception communautarienne du monde, accorderait de la valeur à un secteur sans but lucratif comme lieu de débats, de prise de décisions et de travail communautaire, en vue d'obtenir un consensus créatif au sein de l'économie sociale. Les groupes d'intérêt, les factions et les coalitions ne disparaissent pas, mais leurs objectifs sont subordonnés au besoin aux biens communs prédominants et déterminés de façon conjointe. Le modèle simple de la figure 1 fournit un tableau conceptuel du rapport entre les variantes démocratiques et l'action bénévole<sup>6</sup>.

Dans une philosophie pluraliste de l'État, les organismes bénévoles mettent l'accent sur les membres, les commettants et la direction fonctionnelle de programme. Quels sont les intérêts représentés? Où ces intérêts s'inscrivent-ils à l'intérieur de l'équilibre sociétal? Dans quelle niche socio-politique l'organisme et ses programmes s'inscrivent-ils?

Dans la philosophie néo-conservatrice de l'état, les organismes bénévoles mettent l'accent sur la gestion : contrôle, marketing et entrepreneuriat. Quelle est l'efficacité de cette démarche? Dans quelle mesure cela permet-il de faire passer le message sur le marché de la levée de fonds? Dans quelle mesure ce style de fonctionnement correspond-il à celui des entités organisationnelles qui obtiennent du succès dans le secteur privé? Existe-t-il un avantage concurrentiel et culturel? »

Dans le paradigme communautaire, les organismes bénévoles mettent l'accent sur la régie interne et les valeurs comprises dans leur mandat. Dans quelle mesure ces processus de prise de décisions sont-ils perméables? Comment les données contextuelles sont-elles regroupées et prises en compte? Quelle est la capacité en matière de coproduction : collaboration et coopération avec les clients, autres groupes bénévoles informels et encadrés et intérêts des secteurs privé et public? Quelles sont les valeurs qui régissent les opérations administratives et de programmes?

Le conseil d'administration joue un rôle très important au sein des organismes bénévoles qui ont des interactions réussies avec leur environnement, dans une philosophie d'État communautarienne. Cela vient du fait que cette philosophie reconnaît l'importance des valeurs et des notions du bien commun qui sont déterminées activement. Si dans une société fragmentée au niveau social, des mécanismes juridiques et d'organisation demeurent nécessaires pour nous permettre de répondre aux besoins d'inconnus, l'organisme de bienfaisance comme entité organisationnelle conserve son utilité. Toutefois, pour stimuler les valeurs de participation active des citoyens aux problèmes communautaires, il faut reconnaître davantage que symboliquement la notion selon laquelle les membres du conseil d'administration des organismes bénévoles occupent leur poste au nom de la collectivité.

Dans une ère pluraliste, le rôle principal du conseil d'administration des organismes bénévoles est de représenter et de défendre les politiques gouvernementales qui sont favorables aux

intérêts des membres ou des clients de l'organisme. Le succès du conseil est directement lié à sa capacité de l'emporter sur les intérêts d'autres groupes, ou encore d'obtenir des compromis politiques favorables. Dans une ère néo-conservatrice, le rôle principal du conseil d'administration des organismes bénévoles est de lever des fonds et de superviser la gestion organisationnelle. Le succès du conseil est directement lié aux ressources financières qu'il est en mesure d'obtenir pour l'organisme, ainsi qu'à la réputation d'efficacité et de gestion saine de l'organisme.

Le conseil d'administration d'un organisme bénévole dans une philosophie publique s'apparentant au communautarisme vise à faire en sorte que l'organisme permette de régler des problèmes communautaires, et favorise des débats, des décisions et des mesures communs. Sa position stratégique doit être davantage axée sur l'extérieur que sur l'intérieur. La planification devient un processus plus interactif avec les membres de la collectivité, que ce soit par l'entremise de groupes de discussion, de réunions de conseils municipaux, de consultations entre les groupes ou d'un agencement de ces méthodes et d'autres. Une perception du monde davantage axée sur la coopération que sur la compétition et un désir de connectivité et d'utilisation judicieuse des ressources communautaires (et non pas seulement les seules ressources de l'organisation) inciteront le conseil à trouver des occasions de collaboration avec d'autres fournisseurs de services, de coproduction avec les clients et les voisins, et de partenariats avec des représentants d'autres secteurs.

Mon exemple a été tellement long que vous avez peut-être perdu de vue le point de départ. Permettez-moi donc de l'énoncer encore une fois : le secteur sans but lucratif n'est pas un secteur résiduel, il s'agit d'une composante importante d'un système social total, particulièrement au sein d'une démocratie. Il est interdépendant avec d'autres secteurs et organismes et s'est révélé, dans les ères pluralistes et néo-conservatrices, comme un mécanisme d'adaptation pour répondre aux changements. Au fur et à mesure que nous évoluons vers une nouvelle conjoncture — qui n'est pas fondée sur la fortune de l'État-nation — ses rôles aux niveaux local, régional et mondial prennent de plus en plus d'importance, même s'ils s'expriment différemment.

Si nous voulons que l'exercice soit utile, nous devons penser soigneusement aux changements requis dans le cadre de l'évolution prochaine du secteur — et nous ne devons pas nous laisser obnubiler par les revers de fortune d'un organisme au niveau individuel, au point de passer à côté du rôle que le secteur joue dans son ensemble pour l'établissement et le maintien d'une société civilisée.

## Notes

- 1 Smith, J. Kellum Jr., dans William G. Bowen, Thomas I. Nygren, Sarah E. Turner and Elizabeth A. Duffy (sous la dir.), prologue de *The Charitable Nonprofits* (San Francisco: Jossey-Bass, 1994.)
- 2 Lohmann, Roger A., *The Commons: New Perspectives on Nonprofit Organizations and Voluntary Action* (San Francisco: Jossey-Bass, 1992), p. 44.
- 3 Idem, p. 44.
- 4 Idem, p. 273.
- 5 Idem, p. 85.
- 6 La longueur du présent document empêche une explication complète et appropriée de la théorie politique qui sous-tend mes arguments. Les lecteurs qui sont intéressés à en savoir davantage peuvent communiquer avec l'auteur pour obtenir des références et des renseignements additionnels.

## Bibliographie

Dahl, Robert (1982), *Dilemmas of Pluralist Democracies*, New Haven: Yale University Press.

Douglas, James (1987), "Political Theories of Nonprofit Organizations," in Walter W. Powell (ed.), *The Nonprofit Sector. A Research Handbook*, New Haven: Yale University Press, p. 43-54.

Ferris, James M. and Elizabeth Graddy (1989), "Fading Distinctions among the Nonprofit, Government, and Forprofit Sectors," in Virginia A. Hodgkinson, Richard W. Lyman and Associates (eds.), *The Future of the Nonprofit Sector*, San Francisco: Jossey-Bass, p. 123-139.

Hillman-Chartrand, Harry and Claire McCaughey (1989), "The Arm's Length Principle and the Arts: An International Perspective - Past, Present and Future," in M.C. Cummings Jr. and J.M.D. Schuster (eds.), *Who's to Pay for the Arts? The International Search for Models of Arts Support*, New York: American Council for the Arts Books, p. 43-80.

Kramer, Ralph (1990), *Voluntary Organizations in the Welfare State: On the Threshold of the '90s*, The Centre for Voluntary Organisations, Working Paper 8, London: London School of Economics and Political Science.

Lindquist, Evert A. (1990), "Private Support for Public Goods: Drawing New Lines of Responsibility," discussion document prepared for the Institute for Research on Public Policy and Secretary of State roundtable conference: Private Support for Public Goods, October 18-19, Guildwood Inn, Scarborough, Ontario.

Lohmann, Roger A. (1992), *The Commons: New Perspectives on Nonprofit Organizations and Voluntary Action*, San Francisco: Jossey-Bass.

Martin, Samuel (1985), *An Essential Grace: Funding Canada's Health Care, Education, Welfare, Religion and Culture*, Toronto: McClelland and Stewart.

Olson, Mancur (1971), *The Logic of Collective Action*, Cambridge: Harvard University Press.

Prang, Margaret (1986), "Networks and Associations and the Nationalizing of Sentiment in English Canada," in R.K. Carty and W.P. Ward (eds.), *National Politics and Community in Canada*, Vancouver: University of British Columbia Press, p. 48-62.

Ross, David and E.R. Shillington (1989), *A Profile of the Canadian Volunteer: A Guide to the 1987 Survey of Volunteer Activity in Canada*, Ottawa: Coalition of National Voluntary Organizations.

Van Til, Jon (1988), *Mapping the Third Sector: Voluntarism in a Changing Social Economy*, New York: The Foundation Centre.

[De : The Emerging Sector: In Search of a Framework (R. Hirshhorn, sous la dir.) pages 44 à 51. Ottawa: Étude des RCRPP n° RCRPP01, Renouf, 1997]

**ANNEXE D****Définition du secteur sans but lucratif au Canada :  
Quelles questions devrions-nous nous poser?**

Allocution de Paul Reed  
Statistique Canada,  
Centre canadien de gestion et  
Université Carleton

On m'a demandé de définir brièvement le secteur sans but lucratif, ce que je vais tenter de faire en commençant par une analogie.

À la fin des années 60, deux géologues canadiens du secteur pétrolier, Jim Gray et John Masters, ont développé une nouvelle perspective quant aux sources géologiques des produits pétroliers. À ce moment-là, leurs idées dépassaient clairement les limites du traditionnel champ de pétrole. Selon eux, l'hydrate de méthane se retrouvait en grande quantité dans le sous-sol et constituait une source importante de gaz naturel dans des structures géologiques (pentes et bassins profonds) où, selon la théorie qui prévalait à l'époque, on ne s'attendait pas à trouver des composés de carbone combustibles. Leur exploration risquée et coûteuse dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique au cours des années 1973 à 1975 a donné lieu à la découverte du champ Elmworth, qui continue encore aujourd'hui de produire pour des centaines de millions de dollars de gaz naturel chaque année. La nouvelle conception de Gray et Masters, qui avait été ignorée à l'époque, a non seulement modifié de façon fondamentale le cadre théorique de la géologie pétrolière, mais a aussi donné lieu à la cartographie et à la transformation en ressources précieuses, à la source d'activités économiques intenses, de vastes étendues qui autrement seraient demeurées stériles, inconnues et inutiles<sup>1</sup>.

Selon les données recueillies, il pourrait y avoir un phénomène similaire dans le domaine des sciences sociales, à savoir le secteur sans but lucratif (ou troisième secteur, secteur indépendant, secteur intermédiaire ou secteur bénévole). Alors qu'il y a une décennie, les chercheurs, les gouvernements et le grand public n'accordaient aucun intérêt à cette partie de l'univers social au Canada, celui-ci suscite de plus en plus d'attention. Un nombre croissant de Canadiens croient qu'il s'agit d'une source méconnue d'énergie sociale précieuse, qui mérite d'être explorée de façon beaucoup plus approfondie. Et même si cela découle d'un certain nombre de raisons particulières, l'élément sous-jacent commun est, à mon avis, un changement fondamental quant à la façon dont nous percevons et nous comprenons notre société.

Le projet sur le secteur sans but lucratif des RCRPP, qui est le résultat d'une vision partagée par Judith Maxwell et Shira Herzog de la Fondation Kahanoff, constitue un événement plus distinctif et important qu'il ne pourrait paraître à première vue. Même s'il prend la forme d'une initiative typique de recherche conjointe en sciences sociales, il est inhabituel du fait de son sujet, de sa perspective et de son importance. Dans le domaine des sciences sociales au Canada, une poignée de chercheurs seulement participe à des études des comportements des organismes sans but lucratif, mais celles-ci ne dépassent jamais le court terme, ont un budget peu élevé et sont fragmentées. L'étude des RCRPP ne passe pas inaperçue en comparaison. En outre, même si la plupart des autres études du secteur sans but lucratif au Canada portent sur un aspect particulier de ce secteur, l'initiative des RCRPP tente de définir plus largement et de façon plus systématique ce qui constitue le secteur sans but lucratif, la place que ce secteur occupe dans notre société et la façon dont il devrait être abordé dans le cadre des politiques gouvernementales.

Cela nous porte à croire que le projet des RCRPP constitue un événement récent dans le cadre d'une tendance émergente. Jusqu'à la fin des années 80, le secteur sans but lucratif était considéré comme obsolète par les chercheurs, recevait peu d'attention de la part des gouvernements et ne faisait que rarement l'objet de discussions publiques. Il n'était généralement pas perçu comme une composante cohérente ou consécutive de l'ordre social, mais plutôt comme un regroupement de personnes et d'organismes disparates voulant faire le bien de diverses façons. Et comme le montrent si clairement les sobriquets dont on l'affuble, il continue d'être défini de façon conventionnelle du point de vue de ce qu'il n'est pas — une entité résiduelle qui se situe à l'extérieur des sphères importantes d'intervention sociale. Les choses ont changé dernièrement, toutefois. Aujourd'hui l'étude du phénomène sans but lucratif acquiert de plus en plus de respectabilité dans les cercles de chercheurs, le domaine du bénévolat et de la bienfaisance ayant été mentionné de façon particulière dans deux discours du Trône récents, et si l'on en juge par l'incidence accrue de la couverture des activités et des problèmes des organismes sans but lucratif dans les médias, ces organismes font l'objet d'un intérêt de plus en plus grand de la part du public.

Il s'agit uniquement d'une intuition pour le moment, mais je crois que la place de plus en plus importante qu'occupe le secteur sans but lucratif au niveau social est le résultat d'une transition profonde quant à notre perception du monde — une transition qui fait en sorte que notre ordre social dépend non seulement des marchés concurrentiels et de l'efficacité des gouvernements, mais aussi des actions coopératives communautaires, tant organisées qu'informelles, à l'appui de valeurs ou d'avantages qui dépassent les intérêts individuels. C'est dans le secteur sans but lucratif que nous voyons le plus ce comportement de contribution et de collaboration. Les pressions en vue de documenter et de comprendre ce secteur sont alimentées, selon moi, par l'urgence de déterminer ce qui est à la source d'un tel comportement et les conséquences qui en découlent.

La nomenclature actuelle, les limites en matière de définition et la taxonomie du secteur sans but lucratif comportent des lacunes telles qu'elles limitent gravement l'établissement d'une théorie, de données et de recherches et, en dernier ressort, de connaissances fiables. Il faut y mettre de l'ordre si nous voulons disposer de la base nécessaire pour mesurer, décrire et analyser à long terme le secteur. Il serait utile d'aborder la tâche de la définition et de la classification, non seulement en appliquant les pratiques scientifiques conventionnelles, mais aussi en posant deux questions pour vérifier les hypothèses utilisées : Quels sont les aspects distinctifs du secteur sans but lucratif dans son ensemble et de chacune de ses composantes au Canada? et Quelle différence le secteur et ses diverses composantes font-ils; pourquoi est-il important et pourquoi devrait-il être pris au sérieux?

### **Problème de nomenclature**

Le terme « secteur sans but lucratif » est devenu le descripteur le plus couramment utilisé, par défaut; il semble plus générique que d'autres termes comme le troisième secteur, le secteur indépendant, le secteur bénévole et le secteur intermédiaire, notamment. Il est toutefois inapproprié à plusieurs égards. Il repose sur une catégorie d'organismes définis par la loi, qui sont structurés en fonction de ce qu'ils ne sont pas (c'est-à-dire à but non lucratif); il s'agit donc d'une étiquette résiduelle plutôt que positive, qui laisse de côté les éléments autres qu'organisationnels. L'article de Roger Lohmann paru en 1989 et intitulé « And Lettuce is Non-Animal » ridiculise de façon très efficace cette situation. Et ce qui importe encore davantage, cette étiquette ne rend pas compte de façon appropriée de certaines des autres caractéristiques distinctives fondamentales du secteur, comme les actions communautaires et informelles qui visent à faire progresser le bien commun plutôt que des intérêts individuels. Tant que nous n'adopterons pas une définition plus efficace du secteur (c'est-à-dire un raisonnement permettant de déterminer plus précisément les entités qui doivent être incluses et celles qui doivent être exclues), le problème de nomenclature ne pourra être résolu. J'y reviendrai plus tard dans le cadre de la présente discussion.

### **Tracer des limites : Quels critères devrions-nous utiliser?**

Selon un des principes fondamentaux de la théorie scientifique, la taxonomie — définition et classification — comportent des éléments de perception, d'analyse et, en dernier ressort, de conclusions et de démonstration. Du fait qu'elle établit le cadre qui permet de s'interroger, une taxonomie appropriée est essentielle; cela signifie qu'il faut déterminer l'importance des différences et des similitudes entre les entités, afin de créer des catégories ou regroupements de caractéristiques, par exemple : a) les similitudes (ou différences) à l'intérieur d'une catégorie sont-elles plus grandes (ou moins grandes) que les similitudes (ou différences) entre les catégories; et b) les rapports entre les catégories peuvent être précisés du point de vue des similitudes et des différences. Même si on a établi des classifications du secteur sans but lucratif et de ses composantes (la plus détaillée étant celle de Salamon et Anheier [1992], qui comporte

à peu près 300 entités), ces classifications ont plutôt pris la forme d'inventaires que de taxonomies.

Plusieurs raisons font que la définition et la classification des entités du secteur sans but lucratif demeurent non résolues. Une a trait à la difficulté inhérente de classer des entités multidimensionnelles. Le principe mathématique selon lequel il ne peut y avoir de classement linéaire unique de vecteur s'applique aussi dans le secteur des sciences sociales; tout devient une question de jugement et, ultimement, de consensus, du point de vue des aspects qui doivent avoir préséance. Une deuxième raison a trait à la difficulté de diviser un phénomène continu en catégories distinctes qui répondent dans la plus large mesure possible à une autre règle cardinale de la taxonomie — l'exclusion mutuelle (ou le non chevauchement) des catégories. Un aspect commun pose un défi en ce qui a trait au secteur sans but lucratif, à savoir ce que nous pourrions appeler « la diversité des champs d'intérêt », qui va des intérêts individuels poursuivis dans le cadre d'actions économiques coopératives (par exemple, appartenance à une coopérative sans but lucratif), aux intérêts restreints de membres d'un groupe (que l'on retrouve dans les syndicats et d'autres groupes professionnels d'intérêt), aux intérêts non restreints à un groupe de membres (par exemple, sociaux, culturels et sportifs), et à une orientation complète d'intérêt public sans restriction (par exemple, activités et organisations liées à la protection de l'environnement).

Il existe une autre raison moins reconnue pour expliquer la difficulté de l'établissement de limites en matière de définition et de classification, à savoir que les différents critères taxinomiques servent différents objectifs plus ou moins bien. Selon moi, par exemple, le critère sans but lucratif est utilisé principalement pour des questions de réglementation et de régie interne, mais il a beaucoup moins de valeur pour les sciences sociales (mesure et analyse), la politique sociale (capital social, infrastructure sociale) et l'information du public.

Il n'est pas difficile de déterminer un nombre significatif de façons de caractériser le domaine des organismes et des activités sans but lucratif, outre celles que j'ai mentionnées précédemment, c'est-à-dire des activités qui visent à profiter à une ou des personnes autres que la personne concernée et ses associés, ces activités étant dans une large mesure informelles (sans l'entremise d'organisations), ainsi qu'encadrées. Lorsque l'action passe par des organisations, ces dernières sont généralement petites et locales, comportent un faible niveau de structure formelle, sont autonomes pour l'organisation, et sont fondées sur le contenu et la coopération, plutôt que sur les pouvoirs hiérarchiques ou la concurrence.

Les aspects économiques des activités et des organismes sans but lucratif se démarquent de ceux des autres domaines. Les ressources sont acquises, non pas par des processus concurrentiels d'échange, mais uniquement en raison d'une réciprocité asymétrique — c'est-à-dire le comportement en matière de contribution (voir Reed, 1993). Étant donné qu'un grand nombre de biens et de services produits par suite des activités sans but lucratif n'ont pas

de valeur monétaire (c'est-à-dire de valeur en dollars attribuée par le marché), une proportion importante des ressources totales fournies par les personnes prend la forme d'heures et de travail non rémunérés, plutôt que d'argent. Parallèlement, le secteur reçoit une proportion beaucoup plus grande de son revenu agrégé (près des deux tiers) du gouvernement que tout autre secteur. Fait aussi partie intégrante des aspects économiques distinctifs du secteur sans but lucratif l'absence de calcul rationnel ou utilitaire pour maximiser les effets des activités sans but lucratif. Cela s'accompagne toutefois par un niveau important d'entrepreneuriat social, qui est destiné à profiter au bien public, quel qu'il soit. Cet ensemble de caractéristiques ne se retrouve dans aucun autre secteur de notre société, même en combinaisons partielles. Globalement, il permet d'établir une limite distinctive à l'égard du secteur sans but lucratif et sert de base pour la classification à l'intérieur de ce secteur. Il comporte des ramifications évidentes à l'égard de la définition conventionnelle du secteur sans but lucratif, à laquelle je reviendrai à la fin de mon allocution.

### **Qu'est-ce qui distingue le secteur sans but lucratif?**

Les limites qui servent à définir tout phénomène peuvent être établies, non seulement du point de vue d'un certain ensemble de caractéristiques, mais aussi par rapport à l'essence propre de ce phénomène. Cet aspect se retrouve dans une grande partie du secteur sans but lucratif et, selon moi, le caractérise et l'influence le plus. Il s'agit du contexte qui sous-tend les comportements et les formes d'organisation. Les composantes de ce contexte sont, entre autres, une orientation vers une amélioration générale, une motivation qui découle d'un certain idéal ou principe moral, et un sens de mutualité, de confiance et de cause commune chez les personnes qui participent aux activités sans but lucratif. David Horton Smith, un fin observateur du secteur sans but lucratif, remarquait dans un manuscrit non publié que : « le secteur sans but lucratif n'a pas trait à l'argent ou à la propriété. Il se rapporte plutôt au temps et aux attitudes des personnes, à l'esprit bénévole, aux émotions, aux idéologies, aux objectifs et même aux rêves ». De même, les caractéristiques structurelles du secteur comportent une essence distinctive qui découle de ce contexte; les organisations ont des modes de fonctionnement, de régie interne et de reddition des comptes qui traduisent une préoccupation à l'égard du bien-être commun, du principe d'association, de la confiance et des actions de coopération ou de contribution.

Même si la dizaine de caractéristiques différentes des activités et des organismes sans but lucratif suffit pour apporter un caractère distinctif clair au secteur, une part importante de ce caractère distinctif découle du contexte simple, mais unique, dans lequel le secteur évolue, dont l'essence repose sur le bien social, grâce à des actions réciproques asymétriques, qui sont principalement le résultat des deux principes de la mutualité et de l'organisation sociale communautaire. (Cela comprend mais dépasse la structure du secteur définie par Lohmann (1992) du point de vue des préoccupations en matière communautaire). Étant donné les liens étroits qui existent entre la définition, les limites opérationnelles et la taxonomie, et du fait que nous disposons d'un nombre si limité de données factuelles à l'égard de ce contexte,

l'ensemble de caractéristiques sera probablement plus utile pour l'établissement de deux plans systématiques de classification pour les comportements et les organismes du secteur.

**Quelles sont les activités du secteur sans but lucratif qui font que ce secteur est important?**

**Quelle différence cela fait-il?**

Il s'agit d'une question type de la taxonomie : Quelles sont les différences découlant de la définition? Même si nous pouvons déterminer certains des rôles et fonctions explicites du secteur sans but lucratif (prestation de services, défense et médiation, comme vient de le noter Jacqueline Thayer Scott), nous ne connaissons pas avec certitude toute la gamme de fonctions, particulièrement les plus implicites, et nous n'avons pas non plus de connaissances fiables de leurs répercussions respectives. Parmi ces fonctions explicites figurent le fait de régler certaines injustices; l'aide mutuelle; l'affirmation des valeurs, des croyances et des idéaux; le rééquilibrage de ressources mal distribuées; les contreparties des droits et responsabilités formels; le soutien de l'innovation sociale; la reproduction des structures sociales de base; les mécanismes de communication et d'approbation qui constituent des conditions essentielles de l'ordre social démocratique; et la production d'un capital social normatif et structurel.

Le fait de comprendre les différences inhérentes au secteur sans but lucratif nous aidera à définir ses limites, mais cette compréhension est aussi nécessaire pour justifier de façon empirique l'importance du secteur au sein de la société canadienne<sup>2</sup>. Il s'agira, selon moi, de l'un des domaines prioritaires au sujet desquels nous aurons besoin d'information au cours des mois et des années qui viennent.

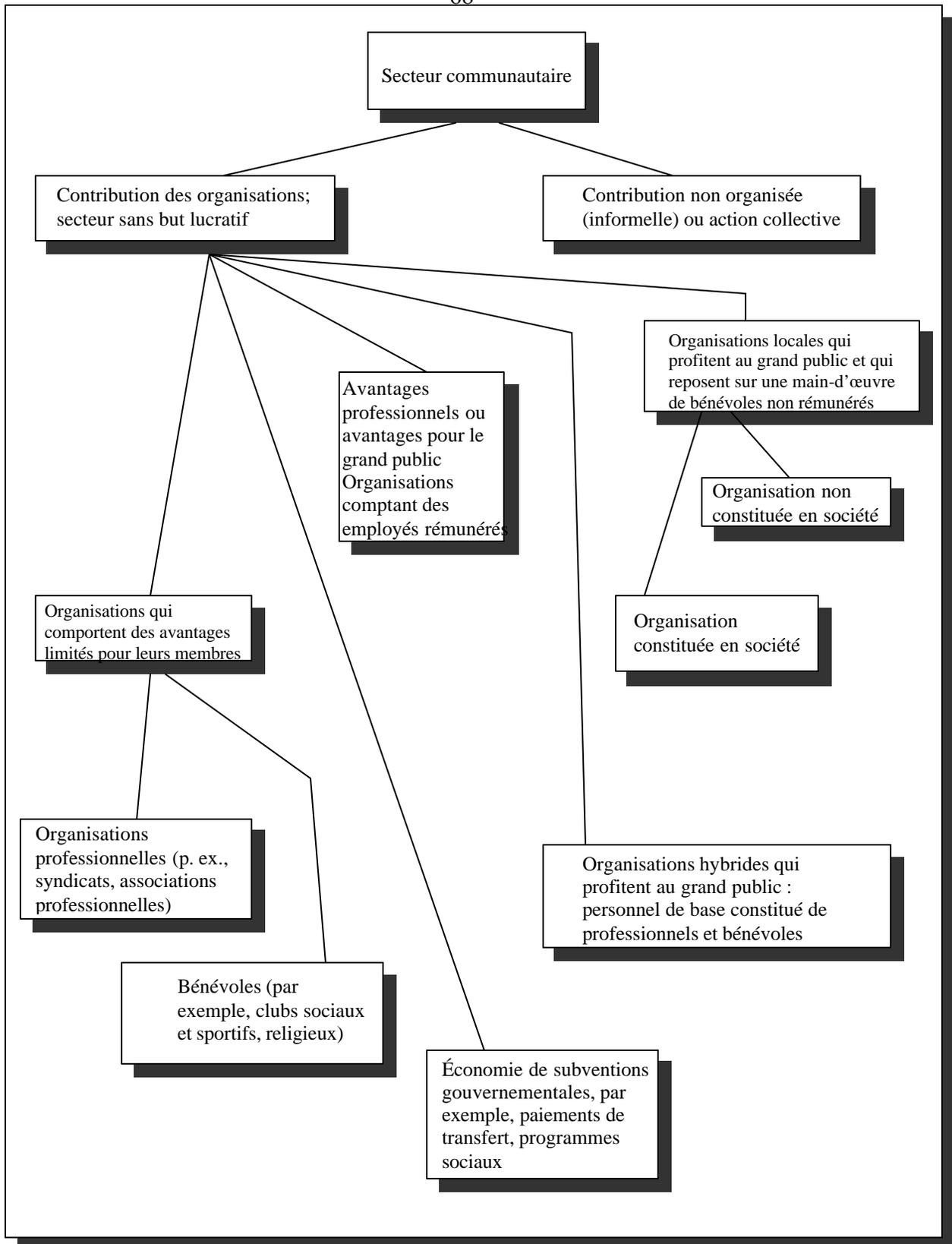
**En conclusion**

Une des répercussions de cette brève discussion des enjeux a trait à la nomenclature. Quelle étiquette décrirait le mieux le secteur sans but lucratif? Du fait que nous avons rejeté des termes comme secteur collectif et économie sociale, je pencherais pour « secteur communautaire », parce que cela englobe les activités et les structures sociales liées à un comportement de don, et que les avantages vont au-delà de l'intérêt individuel. Je souhaite qu'un processus de recherche sérieux soit entrepris le plus tôt possible, en vue de trouver une désignation plus appropriée et mieux reconnue.

Une deuxième répercussion a trait aux limites du secteur. De façon plus particulière, certaines entités, qui sont actuellement incluses dans le secteur sans but lucratif, mais qui ne correspondent pas à nombre des critères distinctifs que j'ai suggérés, devraient être supprimées, aux fins des sciences sociales et de la politique sociale. Il s'agit notamment des coopératives et des sociétés de crédit, dont la fonction est uniquement ou principalement économique, et d'une grande partie des universités, écoles et hôpitaux, parce qu'ils constituent pour la plupart des

prolongations du gouvernement. De même, on devrait envisager d'inclure certaines entités qui ne le sont pas actuellement; par exemple, l'économie des subventions et les formes non organisationnelles informelles d'activités sans but lucratif. Veuillez consulter la figure concernant le secteur communautaire, qui représente de façon schématique la principale composante d'une définition révisée du secteur sans but lucratif.

Selon moi, de nombreux Canadiens souhaitent un vocabulaire renouvelé et une philosophie publique qui donnera une nouvelle substance et vigueur à notre débat, notre identité collective, nos institutions et nos processus de régie. Les exemples abondent — le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, de nombreux sondages (comme le sondage Ekos « Repenser le gouvernement » et celui d'Angus Reid sur le contrat social), ainsi que dans les actions et les déclarations de nombreux intervenants, pendant et après le référendum de 1995. Il existe un sentiment fort, mais mal défini, que notre infrastructure sociale a sérieusement besoin d'être repensée et que nos grandes institutions ne peuvent faire le travail. Il existe une perception, encore latente, que le secteur communautaire comporte non seulement un potentiel considérable pour alimenter le renouvellement nécessaire, mais aussi qu'en dernier ressort, la santé de notre marché et de nos secteurs étatiques dépend peut-être beaucoup plus que nous le croyons de la santé du secteur communautaire. Ce n'est qu'en comprenant bien ce secteur que les Canadiens le reconnaîtront et l'appuieront. Même si cela peut sembler futile et fastidieux à la fois, le raffermissement de la définition et de la classification du secteur est inévitable pour l'établissement d'une base de connaissances essentielle à une telle compréhension.



## Notes

1. « Although naturally occurring methane hydrate may harbour the largest untapped reservoir of natural gas on earth, the material properties of this ephemeral compound are not yet well understood », (Science, 1996, p. 1771).

2. L'un des principaux arguments pour justifier l'importance du secteur est qu'il génère au moins 86 milliards de dollars chaque année, soit environ le huitième de notre PIB. Ces chiffres, lorsqu'ils sont désagrégés, perdent un peu de leur impact; chaque ménage canadien dépense moins chaque année au titre des dons de bienfaisance que pour les loteries et les jeux de hasard, et les dépenses totales dans les magasins spécialisés dans la vente de beignes représentent 50 % des 3,4 milliards de dollars de dons de bienfaisance déclarés chaque année.

## Bibliographie

Lohmann, Roger (1989), "And Lettuce Is Non-Animal: Toward a Positive Economics of Nonprofit Action," *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 18(4):367-383.

\_\_\_\_\_ (1992), *The Commons: New Perspectives on Nonprofit Organizations and Voluntary Action*, San Francisco: Jossey-Bass.

Reed, Paul (1993), "Modes of Exchange and the Social Economy," paper presented at the Annual Conference of the Society for the Advancement of Socio-Economics, New York, N. Y.

Salamon, Lester M. and Helemut K. Anheier (1992), "In Search of the Nonprofit Sector II: The Problem of Classification," Working Paper Number 3, Baltimore: The Johns Hopkins University Institute for Policy Studies.

*Science* (1996), Vol. 273, No. 5283, 27 September, p. 1771.

[Tiré de : The Emerging Sector: In Search of a Framework (R. Hirshhorn, sous la dir.) pages 52 à 57. Ottawa : Étude des RCRPP n° RCRPP 01, Renouf, 1997.]